



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 151 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine**

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat.	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	7
C. Activités d'appui de la Mission	8
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	10
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	10
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	11
III. Exécution du budget	59
A. Ressources financières	59
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	60
C. Évolution des dépenses mensuelles	61
D. Autres produits et ajustements	61
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	62



F. Contributions non budgétisées	62
IV. Analyse des écarts	63
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	67

Résumé

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; appui au processus politique, réconciliation et élections ; rétablissement et extension de l'autorité de l'État, et appui).

La période considérée correspond à la troisième année de fonctionnement de la MINUSCA et à l'étape de mise en place de la Mission. Sachant que, dans sa résolution 2301 (2016), le Conseil de sécurité a élargi les activités menées dans l'exercice du mandat de la Mission, celle-ci a en particulier apporté son concours à la protection des civils et au respect des droits de l'homme et, pour ce faire, elle s'est employée à circonscrire la présence des groupes armés et atténuer la menace que constituent ces derniers. à contribuer à la paix et au processus politique en République centrafricaine et, notamment, à aider le Gouvernement récemment institué à définir et mettre en pratique des réformes et à renforcer ses capacités.

Les dépenses de la MINUSCA se sont élevées à 871,6 millions de dollars pendant l'exercice considéré, soit un taux d'exécution du budget de 94,7 % (contre des dépenses d'un montant de 826,0 millions de dollars et un taux d'exécution de 98,4 % pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016).

Le solde inutilisé de 49,1 millions de dollars correspond à la différence nette entre la diminution des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police (1,7 million de dollars) – qui s'explique principalement par la modification du déploiement du personnel de police –, les dépenses supplémentaires au titre du personnel civil (18,5 million de dollars) – principalement imputables à l'accélération du recrutement et à l'augmentation du montant des traitements – et la diminution des dépenses de fonctionnement (65,9 millions de dollars) – qui s'explique par le recours à du personnel recruté localement et des matériaux locaux pour les installations et infrastructures plutôt que, comme prévu, à des structures permanentes en dur achetées sur le marché, par le retard de la mise en service d'un système de drones, et par la diminution des heures de vol.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017)

Catégorie	Montant alloué	Dépense	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	418 996,9	417 275,5	1 721,4	0,4
Personnel civil	164 749,4	183 293,4	(18 544,0)	(11,3)
Dépenses opérationnelles	336 981,6	271 047,4	65 934,2	19,6
Montant brut	920 727,9	871 616,3	49 111,6	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	11 551,7	12 328,8	(777,1)	(6,7)
Montant net	909 176,2	859 287,5	49 888,7	5,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	920 727,9	871 616,3	49 111,6	5,3

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif prévu^b (moyenne)</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^c</i>
Observateurs militaires	169	169	139	17,8
Contingents	10 581	10 581	10 304	2,6
Police des Nations Unies	400	400	319	20,3
Unités de police constituées	1 680	1 680	1 449	13,8
Personnel recruté sur le plan international	738	738	585	20,7
Administrateurs recrutés sur le plan national	116	116	78	32,8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	568	568	351	38,2
Volontaires des Nations Unies				
Recrutés sur le plan international	183	183	151	17,5
Recrutés sur le plan national	55	55	41	25,5
Emplois de temporaire				
Personnel recruté sur le plan international	52	52	30	42,3
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	2	1	50,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10	10	–	100,0
Personnel fourni par des gouvernements	108	40	90	(125,0)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu du déploiement prévu.

^c Compte tenu du déploiement et de l'effectif réels, mois par mois, au cours de la période prévue, et de l'effectif prévu, mois par mois.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 3 février 2016 (A/70/712), s'élevait à un montant brut de 931 071 700 dollars (montant net : 919 514 300 dollars). Les crédits demandés couvraient le déploiement des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2217 (2015), à savoir 10 750 militaires, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, et 2 080 policiers, dont 400 membres de la Police des Nations Unies et 40 responsables des questions pénitentiaires, 790 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 52 occupant des emplois de temporaire), 696 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 12 occupant des emplois de temporaire) et 239 Volontaires des Nations Unies.
2. Dans son rapport du 26 avril 2016, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits d'un montant brut de 929 278 800 dollars pour l'exercice 2016/17 (voir A/70/742/Add.12, par. 77).
3. Dans sa résolution 70/251, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 920 727 900 dollars (montant net : 909 176 200 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2016/17. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.
4. Dans sa résolution 2264 (2016), le Conseil de sécurité a décidé que la MINUSCA compterait au maximum 10 750 militaires, y compris 480 observateurs militaires et officiers d'état-major ; 2 080 policiers, dont 400 n'appartenant pas à des unités de police constituées, et 108 agents pénitentiaires, soit 68 agents supplémentaires.
5. Compte tenu de la date à laquelle a été prise la décision de renforcer les effectifs des agents pénitentiaires, le budget de la MINUSCA pour 2016/17, qui était fondé sur le déploiement d'un maximum de 40 agents pénitentiaires, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/271, ne tenait pas compte des crédits supplémentaires requis pour l'augmentation autorisée des effectifs.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

6. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 2149 (2014) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Par sa résolution 2264 (2016), il a décidé d'autoriser pour la MINUSCA un effectif de 108 agents pénitentiaires, soit 68 agents supplémentaires. Le mandat correspondant à l'exercice considéré dans le présent rapport est celui que le Conseil a défini dans ses résolutions 2281 (2016) et 2301 (2016).
7. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir celui de contribuer à créer des conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent. Elle est également chargée de l'aider à accomplir d'autres tâches essentielles, à savoir épauler les autorités élues pour qu'elles puissent protéger la population civile, protéger et promouvoir les droits de l'homme, contribuer à la mise en place de conditions de sûreté favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire et protéger le personnel et les biens des Nations Unies ; engager en République centrafricaine un processus

politique associant toutes les parties, avec pour objectifs de s'attaquer aux causes profondes de la crise, instaurer durablement la paix et la sécurité dans le pays et y favoriser une réconciliation pérenne, rétablir l'état de droit et combattre l'impunité, et étendre l'autorité de l'État, y compris en aidant le Gouvernement à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

8. Dans sa résolution 2301 (2016), le Conseil a notamment autorisé la MINUSCA à répertorier les violations du droit international humanitaire et les atteintes aux droits de l'homme commises sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine depuis 2003 ; à contribuer à la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme ; à apporter son concours en matière de médiation et de réconciliation, de dialogue national sans exclusive, de justice transitionnelle et de mécanismes de règlement des conflits ; à soutenir les autorités centrafricaines pour ce qui est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de réforme du secteur de la sécurité, notamment en matière de vérification ; à appuyer la mise au point d'un système destiné à recruter et à former 500 membres des forces de police et de gendarmerie et à vérifier leurs antécédents et à aider le Gouvernement à élaborer un plan visant à rendre les Forces armées centrafricaines à nouveau opérationnelles ; à aider les pouvoirs publics à élaborer et mettre en œuvre un programme national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des membres de groupes armés ou, dans le cas des combattants étrangers, pour leur rapatriement ; à apporter son concours au Gouvernement pour l'élaboration et l'exécution d'un plan national visant à intégrer dans les forces de défense et de sécurité les membres démobilisés des groupes armés qui remplissent les conditions requises, et à fournir une assistance technique aux autorités centrafricaines pour rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle en vue de lutter contre l'impunité.

9. Afin de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la MINUSCA a continué de mettre en œuvre une stratégie à trois volets axée sur la prévention, la répression et la réparation, en concentrant davantage ses efforts sur les victimes ; un défenseur des droits de celles-ci a été nommé à cet égard. Dans un souci d'efficacité, la Mission a également établi des liens de coordination avec des entités externes, dont des organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe de travail pour la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales fournissant des services aux victimes. En outre, plusieurs séances de formation à des fins d'information et de prévention ont été menées à différents niveaux à l'intention des militaires, de la police et du personnel civil, l'accent étant mis sur la responsabilité et l'obligation pour tous les membres du personnel de rendre compte de leurs actes dans le cadre de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

10. Au titre de ces objectifs d'ensemble, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (en l'occurrence, services organiques et appui).

11. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2016/17, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

12. Alors que des crédits d'un montant de 920,7 millions de dollars avaient été approuvés pour 2016/17, le montant des dépenses s'est élevé à 871,6 millions de dollars, soit un taux d'exécution du budget de 94,7 %. Le taux moyen effectif de vacance a été calculé sur la base des prévisions relatives au déploiement et à la période d'occupation des postes, qui varie d'une catégorie de personnel à l'autre.

13. Sur le plan de la sécurité, des difficultés considérables se sont fait jour pendant la période à l'étude. S'il est vrai que la capitale n'a jamais été aussi sûre depuis la crise de 2013, l'apparition de zones sensibles au nord-ouest, au centre et au sud-est du pays, qui a eu pour effet d'aggraver la crise humanitaire, a rendu d'autant plus difficile la protection des civils. La MINUSCA est la cible de groupes armés qui s'emploient à faire échec au rétablissement de l'autorité de l'État et à saper les institutions publiques en s'adonnant à une activité criminelle à grande échelle motivée par des rivalités liées à la transhumance saisonnière et par une volonté de prendre le contrôle de territoires riches en ressources. La dégradation des conditions de sécurité a mis à rude épreuve certains services, en particulier les forces militaires et la police, y compris celle des Nations Unies, entravant ainsi les progrès dans certaines zones comme Bria ou Bangassou. En outre, le retard accumulé dans certains processus politiques au niveau national a empêché la Mission de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement ; du fait de l'insuffisance des moyens disponibles au niveau national, elle n'a pu fournir aussi vite que prévu son assistance technique aux autorités centrafricaines pour rendre opérationnelle la Cour pénale spéciale et soutenir les mécanismes de justice transitionnelle ou pour faciliter les poursuites en cas d'infraction grave. En outre, la crise fait l'objet d'interprétations de plus en plus partiales, qui sont mises à profit pour mobiliser les membres de groupes armés et font obstacle aux efforts de paix et de réconciliation.

14. Malgré les difficultés auxquelles la Mission est confrontée sur le plan politique et en matière de sécurité, des progrès significatifs ont pu être constatés. Grâce à une présence plus souple de sa composante militaire et de la police des Nations Unies, et en mettant à profit les nouvelles technologies à des fins d'alerte rapide et de préparation, la Mission est parvenue à riposter énergiquement aux attaques visant la population et le personnel des Nations Unies. Les membres des groupes armés ont continué de s'inscrire à des programmes préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration dans tout le pays et certains combattants ne réunissant pas les conditions requises pour ce faire ont participé avec d'autres membres de la communauté à des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité. La Mission a soutenu le recrutement d'agents de police et de gendarmes, ce qui a progressivement permis de renforcer les effectifs de sécurité interne centrafricains.

15. Des progrès importants ont également été accomplis au chapitre de la protection des civils et de leurs droits fondamentaux, avec la participation croissante des autorités nationales. La MINUSCA a aidé le Gouvernement à instaurer une Commission nationale des droits de l'homme et à appliquer les recommandations des organes de l'ONU créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, contribuant aussi à renforcer les moyens dont disposent les instances judiciaires et les institutions nationales des droits de l'homme dans le pays. La Mission a eu recours à plusieurs outils et stratégies pour faire face aux violations du droit international humanitaire et aux atteintes aux droits de l'homme commises en République centrafricaine, y compris à l'encontre des femmes et des enfants, et a publié avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme un rapport répertoriant les violations et atteintes graves commises entre janvier 2003 et décembre 2015. Elle

a ensuite organisé une série d'ateliers avec des représentants d'autorités et d'institutions nationales, de la société civile, d'organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux pour obtenir que les pouvoirs publics s'investissent davantage dans la suite à donner aux conclusions tirées dans ce rapport. Face à l'aggravation de la crise humanitaire, la MINUSCA a renforcé la coordination entre la composante civile et militaire, en coopération étroite avec les organisations humanitaires, afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux personnes déplacées et aux réfugiés.

16. Plusieurs initiatives de soutien au processus politique et au processus de paix se sont poursuivies, notamment l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, portée par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, avec l'appui de l'Angola, du Tchad et de la République du Congo. Des représentants du Gouvernement et de 13 groupes armés ont signé – sous les auspices de la Communauté de Sant'Egidio – un accord prévoyant, entre autres mesures, un cessez-le-feu, tandis que des membres de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation ont établi en commun la marche à suivre pour engager un processus de médiation plus ambitieux. Les partenaires internationaux ont exprimé leur soutien à l'action menée par le Gouvernement en faveur de la cessation immédiate des violences. Bien qu'aucun programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ait été mis en place, des réunions entre les 14 principaux groupes armés et le Gouvernement ont débouché sur l'approbation d'une stratégie nationale et l'instauration d'un projet pilote en la matière. Au niveau local, le soutien aux dialogues tenus à l'échelle de la collectivité avec des politiciens locaux a contribué à renforcer les liens entre la population et les pouvoirs publics, tandis que la multiplication des initiatives d'atténuation des conflits a permis d'apaiser les tensions intercommunautaires. La MINUSCA a appuyé la participation pleine et effective des femmes dans ces domaines.

17. Les travaux législatifs préalables à l'éventuelle tenue d'élections locales ont été accomplis et des lois, politiques et stratégies ont été adoptées au niveau national à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité. Le rétablissement de l'autorité de l'État – en particulier de l'état de droit – n'a toutefois pas progressé au rythme escompté. Malgré la réaffectation progressive de personnel judiciaire dans les régions et de directeurs de prisons civiles à Bouar, Berbérati, Bangassou, Bria, Bossembele, Mbaiki, Bossangoa, Paoua, Bambari et Obo, le manque d'infrastructures judiciaire et pénitentiaire hors de la capitale a entravé les efforts déployés pour lutter contre l'impunité.

18. Outre des conditions de sécurité instables et une dégradation de la situation humanitaire, les facteurs suivants ont continué d'avoir une incidence sur l'utilisation des ressources : a) les problèmes logistiques posés par le mauvais état des routes et autres éléments d'infrastructure dans la zone d'opérations, ainsi que les intempéries ; b) les efforts déployés par la Mission pour assurer elle-même certains des services nécessaires à l'exécution de son mandat plutôt que d'envisager de faire appel à des prestataires de services commerciaux extérieurs et pour atténuer son empreinte écologique en investissant dans les capacités locales.

C. Activités d'appui de la Mission

19. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a continué d'affecter du personnel dans l'ensemble de la République centrafricaine, notamment à son quartier général et dans divers sites à Bangui, dans trois postes de commandement de secteur (Kaga Bandoro, Bria et Bouar), cinq bureaux locaux intégrés (Ndélé, Bambari, Bossangoa,

Bangassou et Berbérati), trois bureaux auxiliaires (Paoua, Obo et Birao) et 31 autres sites où n'était en place qu'une présence militaire permanente. En outre, la MINUSCA a maintenu une présence d'appui à Douala (Cameroun) ainsi qu'à la plateforme logistique de la MONUSCO et au Bureau régional d'achat, tous deux situés à Entebbe (Ouganda).

20. Comme indiqué dans le budget approuvé pour 2017/18, les projets de construction de casernes, cuisines et cantines pour les camps d'unités militaires et de police dans une quarantaine de sites des secteurs ouest, centre et est, entamés en 2015/16 pour un coût estimatif de 42,7 millions de dollars sur trois ans, soit 14,2 millions par an, ont été réexaminés puis interrompus. Cette interruption explique une bonne partie des soldes inutilisés dans la période considérée. La Mission avait en effet eu des difficultés à mettre en œuvre les projets de construction prévus dans le budget approuvé pour 2016/17 et manquait, par exemple, de main-d'œuvre qualifiée et de temps pour la passation de marchés et l'acheminement du matériel de construction, sans compter les mauvaises conditions de sécurité et l'absence totale d'infrastructures pour le transport terrestre dans le pays, ce qui avait retardé la mise en marche du programme de construction initial.

21. Bien que la construction sur place de logements et bureaux en dur ou permanents traduise un changement de la stratégie de la Mission en matière d'installations et d'infrastructures, l'utilisation de structures préfabriquées existantes et l'acquisition de logements personnels intégrés dans trois postes de commandement de secteur et huit bureaux de sous-secteur, grâce auxquelles 508 unités ont été installées, ont considérablement amélioré les conditions de vie du personnel sur le terrain. La MINUSCA a commencé à construire sur place les logements et bureaux en dur à l'intention du personnel en tenue ou, dans certains cas, civil, en ayant recours à du personnel et à du matériel locaux, dans la mesure du possible. À la fin de la période considérée, le plan de construction révisé semblait en bonne voie pour exiger en tout moins de ressources que celles estimées dans le projet initial de trois ans.

22. En octobre 2016, à la fin de l'opération Sangaris que la force militaire française avait lancée à la fin de 2013, et après le départ de celle-ci, la Mission a commencé à construire, voire à moderniser, des aires de pose d'hélicoptère utilisables de nuit qui allaient servir aux opérations ou à l'évacuation des malades et des blessés. Avec le soutien d'officiers du génie et sur la base du concept des opérations militaires révisé, la Mission a établi 21 de ces aires à Bambari, Bangassou, Berbérati, Bossangoa, Bria, Ndélé et Paoua.

23. Comme prévu, la MINUSCA a mis en place dans six sites à Bangui un dispositif de sécurité personnelle pour lequel elle a, entre autres, installé du matériel et configuré des caméras et des capteurs de surveillance statiques, ce qui a considérablement amélioré la sécurité physique dans ses principaux locaux de la ville.

24. Le système de drones obtenu auprès d'un pays fournissant des contingents a été déployé en avril 2017 à Bambari pour faire face à l'activité de groupes armés dans cette ville, à Bangassou et dans les alentours. Cette technologie permet à la Mission de mieux appréhender la situation, de mieux anticiper les menaces contre la sécurité et de mener des opérations militaires décisives. Le système, qui comprend un appareil moyen-courrier ayant un rayon d'action de 80 kilomètres et pouvant même atteindre 200 kilomètres grâce à la deuxième station de contrôle au sol, est tenu par une unité de drones tactiques au sein d'un contingent.

25. Une agence bancaire a été créée en mars 2017 dans le poste de commandement de secteur de Bouar. Il s'agit de la première agence offrant toute la gamme des services à être installée hors de la capitale depuis la guerre civile qui a sévi entre 2013 et 2014. Ce jalon dans l'histoire de la Mission et de la banque représente aussi un

gain d'efficacité dans la mesure où les déplacements sont réduits et le rendement des opérations amélioré. La présence d'une agence simplifie le versement des salaires du personnel et des prestataires des Nations Unies dans le secteur Ouest ainsi que les échanges d'espèces et le transfert et la réception des fonds destinés aux activités officielles. Elle rend moins nécessaire le transport d'espèces entre le secteur et la capitale, ce qui réduit d'autant les risques en matière de sûreté et de sécurité pour le personnel et les ressources des Nations Unies. À Bria et à Kaga Bandoro, d'autres agences étaient en cours de création à la fin de la période considérée.

26. Outre la dégradation des conditions de sécurité, la persistance des affrontements et des combats entre groupes armés et entre groupes d'autodéfense hostiles et les attaques à l'encontre des déplacés internes et du personnel humanitaire et du personnel de la Mission, les facteurs ci-après ont eu une incidence sur la capacité de celle-ci à s'acquitter de son mandat et de ses activités d'appui : a) la difficulté de recruter sur le plan national du personnel suffisamment qualifié ; b) la difficulté de trouver des prestataires de services à un prix abordable, en particulier pour l'entretien des véhicules, le transport, l'administration des camps et la gestion des déchets ; c) la difficulté d'obtenir des matériaux locaux et de recruter localement du personnel contractuel suffisamment qualifié ; d) le retard pris dans le déploiement d'un hélicoptère de combat et du système de drones ; e) les difficultés logistiques issues du mauvais état des routes ainsi que d'infrastructures par ailleurs inaccessibles, et des intempéries. La Mission a remis en état certaines routes et ponts pour permettre l'acheminement de matériaux et la prestation de services, mais les intempéries ont coupé l'accès par voie terrestre à certaines zones pendant toute la saison des pluies.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

27. La MINUSCA a étroitement coopéré avec la mission de formation de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi qu'avec la force militaire française jusqu'au départ de celle-ci en octobre 2016. Elle a continué de recourir aux services de la plateforme logistique de la MONUSCO, du Bureau régional d'achat et du Centre de services régional à Entebbe à l'appui de ses opérations. Elle a également reçu des fournitures, du matériel et du mobilier excédentaires de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la Mission des Nations Unies au Libéria, qui étaient en cours de liquidation.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

28. Pendant la période considérée, dans le souci toujours croissant d'assurer l'unité d'action des Nations Unies, la MINUSCA et les organismes des Nations Unies ont travaillé de concert et sans exclusive à l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ; dans ce même esprit, l'ONU a donné suite de manière coordonnée aux priorités établies par le Gouvernement dans son Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, ce qui représente un progrès considérable dans l'harmonisation des interventions des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de la MINUSCA.

29. En coopération étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires, la MINUSCA a remporté plusieurs succès. La Mission et l'équipe de pays ont ainsi aidé le Gouvernement à élaborer et adopter une stratégie globale de rétablissement de l'autorité de l'État, recensant des domaines de convergence et des zones prioritaires dans lesquelles pourraient être efficacement menées des

interventions conjointes qui montreraient les possibilités de passer d'une assistance humanitaire à des travaux de relèvement. Bambari ayant été qualifié de zone prioritaire, un plan d'urgence a été élaboré en conséquence par le Gouvernement, avec l'appui des Nations Unies. Tous les organismes se sont concertés pour apporter chacun leur contribution en fonction de leur mandat et de leur avantage comparatif. Afin de redonner à l'État les moyens de fournir des services sociaux mais aussi d'assurer ses fonctions régaliennes, on a mené à son appui des actions intersectorielles mêlant sécurité, consolidation de la paix, interventions d'urgence et relèvement, selon que de besoin. En outre, afin d'améliorer la cohérence de la communication et de la transmission d'information à l'intention de leurs partenaires, du Gouvernement et du grand public, les organismes des Nations Unies et la MINUSCA ont mis au point une stratégie de communication conjointe et ont créé, pour la mettre en œuvre, un groupe de travail conjoint chargé de la communication. L'objectif était de faire connaître aux bénéficiaires et aux autres partenaires aussi bien les résultats obtenus que les difficultés rencontrées, en harmonisant les messages diffusés sans s'écarter des messages transmis séparément par les institutions spécialisées et par la MINUSCA.

30. La Mission a participé aux pourparlers menés sous les auspices de la Communauté de Sant'Egidio, qui ont rassemblé des acteurs publics et des représentants des groupes armés et ont conduit à la signature d'un accord sur lequel a pu prendre racine un processus de réconciliation nationale et sans exclusive jouissant du plein soutien de la communauté internationale. Ledit processus avait pour but de donner aux groupes armés une représentation sur l'arène politique et d'intégrer leurs membres aux forces armées du pays, en échange de quoi les groupes mettraient fin aux attaques et aux blocus.

31. La MINUSCA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), entre autres partenaires, ont poursuivi leur étroite coopération visant à rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle. Le procureur spécial international, nommé en février 2017, est arrivé à Bangui en mai. Les cinq magistrats nationaux chargés de la première phase de la procédure ont été nommés et ont prêté serment le 30 juin 2017, en même temps que le procureur spécial. La MINUSCA s'est associée à d'autres partenaires pour préparer la table ronde des donateurs sur le financement du plan de relèvement de la République centrafricaine, qui s'est tenue à Bruxelles le 17 novembre 2016, et à laquelle elle a participé.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

32. Durant l'exercice considéré, la première priorité de la Mission au titre de cette composante a été de stabiliser la situation en matière de sécurité et d'assurer la protection des civils ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme. La Mission a accompli des progrès importants dans le domaine de la sécurité et pour ce qui est d'assurer la protection des civils et des droits de l'homme, en dépit de difficultés majeures. De graves explosions de violence dans plusieurs régions ont fait des morts, notamment parmi les membres du personnel du maintien de la paix et les travailleurs humanitaires, et provoqué des déplacements par milliers. Le nombre d'affrontements armés entre les parties au conflit a cependant diminué de 9,6 % par rapport à l'exercice précédent, et la Mission a préservé la sécurité à Bangui. Des renforts ont été déployés efficacement auprès des contingents dans tout le pays et des patrouilles supplémentaires ont été mises en place dans les grandes agglomérations pour y améliorer la sécurité. La Mission a eu accès à de meilleures informations grâce à l'utilisation de nouvelles technologies et au perfectionnement du système d'alerte rapide, ce qui lui a permis de mieux préparer des ripostes vigoureuses aux attaques

dont elle-même ou la population étaient la cible. Des ateliers ont été organisés pour élaborer des plans à l'échelle des communautés destinés à renforcer la protection des civils. Des entraînements et des patrouilles conjointes ont été organisés avec les forces de sécurité intérieure afin de renforcer les capacités des autorités nationales de protéger les civils. Des routes, ponts et aérodromes ont été remis en état afin de faciliter l'acheminement rapide, intégral et sûr de l'aide humanitaire.

33. La Mission a, d'une part, surveillé, signalé et aidé à combattre les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et, d'autre part, collaboré avec les autorités nationales pour renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans le but d'appuyer la promotion et la protection des droits de l'homme. Bien que le nombre de violations des droits de l'homme constatées ait augmenté par rapport à l'exercice précédent, il s'agissait le plus souvent de cas de détention arbitraire, de détention et de privation de liberté. La MINUSCA a pu, la plupart du temps, intervenir pour faire libérer les personnes détenues par la police, la gendarmerie ou les groupes armés. Elle a transmis au Gouvernement des rapports pouvant servir d'outils de sensibilisation, notamment le rapport sur la répartition géographique des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, qui sera utilisé dans le cadre de poursuites à venir. Elle a répertorié, avec l'aide de l'équipe spéciale de surveillance et d'information, les violations graves commises à l'encontre des enfants par les parties au conflit, ayant constaté une augmentation significative de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés. Du fait de l'insécurité, de l'absence d'état de droit, de la faible présence des autorités nationales et des dysfonctionnements des juridictions pénales, les victimes et les témoins ont été, dans la majeure partie des cas, dans l'incapacité de rendre compte de ces violations, qui n'ont pas donné lieu à des poursuites. Cependant, les efforts déployés pour libérer les enfants des groupes armés ont été fructueux : 3 572 enfants ont été séparés de ces groupes et ont été confiés à des programmes de soins du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires.

34. Des acteurs clés, notamment les autorités locales et nationales, les forces de l'ordre et les autorités judiciaires, ont contribué aux efforts de lutte contre l'impunité, notamment grâce à des ateliers de renforcement des capacités et à des programmes d'entraînement. Ces programmes ont permis de mieux faire connaître les droits de l'homme et les questions de justice transitionnelle au niveau national, et ont permis aux acteurs – étatiques ou non – de respecter les normes et principes internationaux pertinents dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. La Mission a permis au pays de faire siennes les normes en matière de droits de l'homme et de justice transitionnelle, renforçant son expertise dans ces domaines. Des ateliers ont été organisés en vue de plaider en faveur de la création d'une Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales indépendante. En conséquence, une loi portant création de la Commission a été adoptée par le parlement et promulguée par le Président, avec le soutien de la Mission. Cette loi marque une avancée importante dans les efforts déployés par le Gouvernement pour respecter les normes et principes internationaux en matière de droits de l'homme. La Mission a continué d'appuyer l'action du Gouvernement pour mettre en œuvre les dispositions de la loi. Par ailleurs, plus de 2 917 personnes, dont des membres de groupes armés, ont été sensibilisées à la question des liens entre les conflits, les violences sexuelles et sexistes, les droits de l'homme et la protection des enfants.

35. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration a connu des avancées significatives, notamment la validation du programme par tous les groupes armés, étant entendu que le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) participerait au programme. Cependant, l'incapacité du Gouvernement et des groupes armés de parvenir à un consensus concernant la stratégie à adopter en la matière lors de la réunion du Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la

démobilisation, de la réintégration et du rapatriement tenue en avril 2016 a retardé encore le lancement du programme national consacré à ces questions. La Mission a continué de fournir une assistance technique au Gouvernement pour l'aider à élaborer sa stratégie et son programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et préparer leur mise en œuvre future, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer. La Mission a renforcé les capacités opérationnelles de ses homologues chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration au niveau national au moyen d'activités diverses, par exemple en installant des membres de son personnel et leurs homologues au niveau national dans des locaux conjoints pour renforcer leurs compétences, ou encore en fournissant des conseils techniques et un soutien logistique. La Mission et les autorités locales ont diffusé à la radio des informations destinées à la population et aux groupes armés concernant les préparatifs du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et les ont encouragés à y participer et à le soutenir.

36. La Mission a également aidé les autorités nationales à mettre en place une commission nationale sur les armes légères et de petit calibre par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, et a continué de neutraliser des restes explosifs de guerre.

37. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, la Mission a continué de fournir une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux autorités centrafricaines afin de faciliter le fonctionnement de la Cour pénale spéciale pour ce qui est de la sélection et du recrutement du personnel judiciaire. Le Procureur spécial et quatre magistrats centrafricains ont prêté serment, et trois magistrats internationaux étaient attendus en République centrafricaine au début de septembre 2017. Des membres de la police judiciaire et des magistrats ont suivi des formations portant sur des sujets tels que la médecine légale ou les enquêtes sur les violences sexuelles, visant à renforcer les capacités au niveau local. De plus, des points de contact sur l'égalité des sexes et les groupes vulnérables des Forces de sécurité intérieure ont reçu une formation devant leur permettre de mieux contribuer aux poursuites judiciaires. Des chefs de village, des responsables religieux et autres autorités de droit coutumier ont participé à des ateliers destinés à améliorer l'accès à la justice dans le pays et à renforcer les systèmes judiciaires officiel et informel.

Réalisation escomptée 1.1 : Amélioration des conditions de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Diminution du nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2014/15 : 1 ; 2015/16 : 2 ; 2016/17 : 0)

Réduction du nombre d'affrontements armés entre les parties au conflit, passant de 209 durant l'exercice 2015/16 à 186

Augmentation du nombre de membres de groupes armés qui participent au programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement (2014/15 : s.o. ; 2015/16 : 3 000 ; 2016/17 : 2 000)

1 312 combattants supplémentaires dûment enregistrés (996 hommes et 316 femmes) ont participé à des activités préalables au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement. Ces ex-combattants ont ensuite pris part à des activités de réadaptation et des activités rémunératrices, dont des formations en cours d'emploi, ce qui s'est traduit par un renforcement de la sécurité au niveau local et de la cohésion sociale.

Augmentation du nombre de membres de groupes armés non éligibles pour le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et de membres de la communauté qui bénéficient de projets de réduction de la

3 000 personnes supplémentaires, dont des combattants non éligibles pour le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, ont participé au projet de réduction de la violence de proximité à Bangui, dans le cadre duquel elles ont reçu des

violence de proximité (2014/15 : s.o. ; 2015/16 : 5 000 ; 2016/17 : 5 000)

formations professionnelles et des cours de mécanique, de conduite, de charpenterie, de commerce, de maçonnerie, de soudure, de couture et d'informatique ainsi que des formations agropastorales, dispensés en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le nombre de bénéficiaires moins élevé que prévu est dû aux conditions de sécurité et aux retards pris dans la mise en place du projet, qui a été lancé le 28 novembre 2016 par la MINUSCA, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et des organisations non gouvernementales locales.

Amélioration des conditions de déploiement de la police centrafricaine et de la gendarmerie nationale dans l'ensemble des préfectures grâce à la remise en état de postes de police et à l'équipement de brigades de gendarmerie supplémentaires (2014/15 : 10 ; 2015/16 : 7 ; 2016/17 : 10)

Les conditions de déploiement de la police et de la gendarmerie nationale se sont améliorées grâce à la construction, à la rénovation et à la remise en état des infrastructures sur trois sites. Sept projets supplémentaires avaient commencé à la fin de l'exercice : la construction d'un commissariat dans le quartier de Boeing à Bangui ; la remise en état des gendarmeries d'Abba (préfecture de la Nana-Mambéré) et de Birao (préfecture de la Vakaga) ainsi que des commissariats de Baoro (préfecture de la Nana-Mambéré) et de Paoua (préfecture de l'Ouham-Pendé), et l'équipement d'unités de police et de brigades de gendarmerie à Bambari.

Le retard pris dans la réalisation de certains projets est attribuable au départ de partenaires de réalisation motivé par l'insécurité.

Augmentation du nombre de membres des forces de défense et de sécurité dont les antécédents ont été vérifiés (2014/15 : 500 ; 2015/16 : 1 500 ; 2016/17 : 3 000)

Les antécédents de 369 membres des forces armées de la République centrafricaine ont été vérifiés par le Ministère de la défense nationale via une procédure simplifiée, et les antécédents de 3 568 membres des forces de sécurité intérieure (2 061 gendarmes et 1 507 policiers) ont été vérifiés par le Ministère de la sécurité publique, en coopération avec le PNUD et avec l'appui de la MINUSCA.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>Oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
184 patrouilles et escortes quotidiennes effectuées par des contingents dans les principales agglomérations dans l'ensemble de la République centrafricaine à des fins de dissuasion, de protection de la population et d'appréciation de la situation	318	Patrouilles et escortes quotidiennes Ce nombre supérieur aux prévisions s'explique par les faits suivants : a) plusieurs bases d'opérations temporaires ou permanentes dans le pays ayant fermé, les membres des contingents chargés de leur protection ont pu se consacrer aux patrouilles et à d'autres activités de protection des civils ; b) les patrouilles de proximité ont constitué une part des patrouilles plus grande que prévu et ont pu être effectuées plus fréquemment que les patrouilles de longue distance.
12 opérations de renfort menées à court terme par des bataillons entiers ou des éléments de bataillon	7	Opérations de renfort ont été menées à court terme par des bataillons à Alindao, Bambari,

dans les nouvelles zones de tension afin de dissuader activement les groupes armés de mener des actions contre les civils

500 jours de projet visant à réparer les routes, les ponts et les pistes d'atterrissage utilisés par les forces de la MINUSCA et à assurer l'accès aux couloirs humanitaires

3 heures de vol par jour effectuées à l'appui des opérations dans la zone de la mission

50 sites d'exploitation des ressources minérales libérés du contrôle des groupes armés

Interventions et patrouilles effectuées 24 heures sur 24, sept jours par semaine par les forces militaires et de police de l'Équipe conjointe de Bangui de la MINUSCA, en plus d'opérations menées unilatéralement ou avec la police et la gendarmerie nationale de la République centrafricaine dans les 16 préfectures

Réunions hebdomadaires tenues avec le Haut-Commissaire centrafricain pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité et le comité de suivi créé pour donner suite aux recommandations issues du Forum de Bangui afin de coordonner les activités et les projets relatifs à la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Bangassou, Ippy, Mobaye, Rafaï et Zemio en réponse à des déplacements de groupes armés qui ont nui, directement ou indirectement, aux efforts de protection des civils.

Le nombre d'opérations inférieur aux prévisions est dû à des modifications de la réponse opérationnelle aux questions de sécurité.

572 Jours de projet

Ce nombre supérieur aux prévisions est attribuable au fait que les groupes armés ont détruit davantage de ponts que prévu et aux travaux supplémentaires nécessaires pour construire ou améliorer des zones de poser d'hélicoptère dans l'ensemble du pays.

8,6 Heures de vol par jour

Ce nombre supérieur aux prévisions est dû au fait que la Mission a eu recours à l'appui aérien plus souvent que prévu, notamment dans le cadre de la protection des civils, du fait du mauvais état des routes et du manque d'outils de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

0 Site d'exploitation des ressources minérales libérés

Les sites n'ont pas été libérés à cause de la détérioration inattendue des conditions de sécurité dans le pays, qui a nécessité l'intervention de toutes les troupes disponibles et tout le soutien logistique possible, et à cause des possibilités de manœuvre limitées dans ces zones.

Oui Des interventions et patrouilles ont été effectuées 24 heures sur 24, sept jours par semaine dans tous les arrondissements de Bangui, et des opérations ont été menées par les contingents et la police dans les 16 préfectures.

5 Réunions

Ce résultat inférieur aux prévisions est dû aux changements qu'a connus l'organisme national chargé de planifier et coordonner le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

Le Haut-Commissaire centrafricain pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité et le comité de suivi ont été remplacés par un ministre chargé de la coordination au niveau national du désarmement, de la

démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale. Un groupe a été créé pour se charger de la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et pour résoudre les problèmes connexes. Le chef du groupe dirige également le Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, créé par décret présidentiel en août 2016, pour servir de plateforme de dialogue unique entre les 14 groupes armés et le Gouvernement.

Au niveau politique, le Comité stratégique du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale, dirigé par le Président Touadéra, a continué à fournir des orientations stratégiques concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Le Comité consultatif est devenu l'organe principal chargé de la planification et de la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Il a organisé cinq réunions lors de l'exercice, au cours desquelles il a rencontré des représentants du Gouvernement, de la communauté internationale, de la société civile et des groupes armés. Il a adopté la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui a été approuvée par le Comité stratégique. Ce dernier a également mis en place le dispositif national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale. Les 14 groupes armés étaient présents à la quatrième réunion du Comité consultatif, durant laquelle ils ont discuté du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'un projet pilote consacré à la question. Malgré les progrès accomplis, l'insécurité chronique et l'absence d'un accord de paix ont empêché la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Appui stratégique et technique mensuel fourni aux autorités nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration afin de leur donner les moyens de mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de renforcer leurs capacités en la matière

Oui La Mission a renforcé les capacités de ses homologues chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en :

- a) assignant trois membres permanents du personnel recrutés sur le plan international chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration au cadre national de gestion du désarmement, de la démobilisation et de la

		réintégration ; b) mettant à disposition un expert chargé d'aider à la planification et à la réalisation des opérations de désarmement et de démobilisation ; c) achetant les matériaux et l'équipement requis pour les futures opérations de désarmement et de démobilisation ; d) apportant un soutien logistique au groupe chargé de la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.
		La Mission a, avec l'aide de la Banque mondiale, aidé les autorités nationales à élaborer la stratégie et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du pays. De plus, elle a fourni un soutien logistique au Comité consultatif en facilitant le transport de ses membres jusqu'au lieu des réunions à Bangui.
Réunions mensuelles tenues avec les partenaires, y compris les composantes d'autres missions et les fonds et programmes des Nations Unies, pour renforcer la complémentarité de leur action et appuyer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration	12	Des réunions regroupant la Mission, les fonds et programmes des Nations Unies, les ambassades et d'autres partenaires internationaux ont créé une dynamique en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et ont amené des membres de la communauté internationale, dont la France, les États-Unis d'Amérique, le Canada et la Banque mondiale, à prendre des engagements en matière de financement.
Désarmement et démobilisation de 5 000 combattants et vérification de leurs antécédents afin de s'assurer qu'ils répondent aux critères d'éligibilité définis dans l'accord de désarmement, de démobilisation et de réintégration conclu au Forum de Bangui	Non	Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas été mis en œuvre, à cause de retards persistants dans le dialogue politique entre le Gouvernement et les groupes armés ; la Mission a cependant poursuivi ses activités préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, auxquelles 4 324 ex-combattants ont participé.
Élaboration et exécution de projets de réinsertion pour 2 000 ex-combattants dans les communautés qu'ils réintègrent, préalablement à la fourniture d'une assistance à la réintégration à plus long terme dans le cadre du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement	Non	Suite aux retards mentionnés ci-dessus, les projets de réinsertion n'ont pas été lancés. Cependant, 4 324 ex-combattants ayant pris part à des activités préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ont reçu une assistance à la réinsertion censée les aider à passer d'un modèle de « travail contre rémunération » à des activités génératrices de revenus, ce qui leur a permis de trouver des solutions non violentes durables et de contribuer de façon productive à leurs communautés.
15 projets de réduction de la violence de proximité profitant à 5 000 personnes, dont des combattants (y compris des femmes) non éligibles pour le programme de désarmement, de démobilisation, de	22	Projets de réduction de la violence de proximité
	3 000	Bénéficiaires

réintégration et de rapatriement ainsi que des membres de la communauté et des jeunes

Organisation régulière de campagnes de sensibilisation aux niveaux national et local, tout au long de l'année, afin d'épauler le Gouvernement dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et d'initiatives de réduction de la violence de proximité

Fourniture aux unités concernées de la MINUSCA qui le demandent d'une assistance technique et d'un encadrement en matière de gestion des armes et des munitions sous la forme d'améliorations de la sécurité physique et d'évaluation des dépôts de munitions

4 enquêtes menées à Bangui, à Bouar, à Kaga Bandoro et à Bria auprès des populations locales

12 000 Bénéficiaires indirects

Ce nombre supérieur aux prévisions est dû à l'intérêt accru pour le programme découlant de ses effets sur les proches des participants.

Oui La Mission et les autorités nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ont participé à des programmes radio, notamment sur Radio Guira FM, pour informer la population et les membres des groupes armés de l'état d'avancement des préparatifs du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les encourager à appuyer ce processus et à y participer. Des campagnes de sensibilisation hebdomadaires ont été organisées au niveau local, lorsque les conditions de sécurité le permettaient, pour aborder de nombreux sujets, notamment celui du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration à venir, ainsi que celui des initiatives de réduction de la violence de proximité, afin de mieux les faire connaître et d'encourager la population à y participer.

Oui Une évaluation du matériel de neutralisation des explosifs et des munitions d'un bataillon et de sa capacité de gestion des stocks d'armes a été effectuée ; une évaluation du matériel appartenant à 4 contingents a été effectuée afin de vérifier si leurs munitions étaient stockées dans des conditions conformes aux normes de sécurité internationales ; une aide au stockage des armes et des munitions a été fournie dans les villes de Bouar, Kaga Bandoro et Bambari pour appuyer les activités préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ; un appui a été fourni au Groupe d'experts sur la République centrafricaine pour l'évaluation de 28 armes et de 6 600 munitions saisies ; 10 agents pénitentiaires membres de la police des Nations Unies (dont une femme) ont été formés à travailler dans l'arsenal ; des séances de sensibilisation sur les engins explosifs ont été organisées au bénéfice de 500 personnes, dont 68 membres de la police des Nations Unies (12 % de femmes et 88 % d'hommes en moyenne), 372 membres du personnel des forces (11 % de femmes et 89 % d'hommes en moyenne) et 60 membres du personnel civil (30 % de femmes et 70 % d'hommes en moyenne).

5 Villes concernées (Bambari, Obo, Sibut, Bouar, Bangui)

pour recueillir leur avis sur leur sécurité et l'efficacité des efforts de protection et en suivre l'évolution

Conduite d'une campagne publique d'information mensuelle visant à mieux faire connaître à la population civile et aux parties au conflit ce que la MINUSCA fait pour s'acquitter de sa mission de protection des civils

Les enquêtes n'ont pas été menées aux endroits prévus à cause de changements stratégiques dus à l'évolution des conditions de sécurité, qui a compliqué l'accès à certaines zones.

Oui La Mission a diffusé 254 vidéos sur YouTube ainsi que 1 824 magazines et 400 émissions quotidiennes en direct avec des invités à la radio, en français et sango. De plus, 53 séances de sensibilisation ont été organisées à Bangui et dans d'autres régions pour promouvoir la réconciliation nationale et mobiliser les jeunes, les communautés, les dirigeants religieux et les organisations de la société civile en faveur de la paix et de la cohésion sociale. La Mission a produit et publié sur son site web 95 articles, 47 éditions de *MINUSCA en action*, 7 éditions de *MINUSCA Focus* et des dossiers spéciaux. En tout, 500 lettres d'information ont été distribuées sous forme physique ou électronique au sein de la Mission et de l'équipe de pays, à des institutions nationales (notamment des ministères) et aux ambassades.

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration de la protection des civils et du respect des droits de l'homme, l'accent étant mis très précisément sur les femmes et les enfants

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'initiatives de protection des civils mises en œuvre au niveau du pays, des préfectures et des communautés

Objectif atteint. Les autorités centrafricaines, les chefs religieux et les représentants de la société civile ont participé à 30 missions conjointes avec la MINUSCA, menées à des fins de protection ou d'évaluation. Plus de 20 % des évaluations ont été réalisées par la Mission.

Les ministres et les membres de l'Assemblée nationale participent de plus en plus régulièrement aux visites conjointes de haut niveau organisées dans les zones où des civils ont été attaqués ou déplacés par des groupes armés ou en raison des violences intercommunautaires. Par ailleurs, l'Assemblée nationale ainsi que la Ministre des affaires sociales et de la réconciliation nationale ont pris plusieurs initiatives de médiation. Toutefois, ces visites n'aboutissent que rarement à l'adoption de mesures concrètes visant à remédier à la situation sur le terrain, comme pourraient le permettre des déclarations publiques condamnant les actes de violence ou des mesures administratives à l'encontre des représentants de l'État soupçonnés d'y avoir pris part.

Au niveau national, d'importantes mesures ont été prises en vue de renforcer le respect des normes et obligations internationales relatives aux droits de l'homme. Ainsi, le 11 octobre 2016 a été marqué par la ratification de deux traités et l'adhésion à cinq instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et protocoles facultatifs, dont la Convention internationale pour la

	<p>protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</p> <p>De réels progrès ont été constatés à Bangui en ce qui concerne la consolidation de la maîtrise nationale du processus de protection des civils au moyen du renforcement de la sécurité. Les forces de sécurité intérieure y opèrent en coordination étroite avec l'Équipe spéciale conjointe de Bangui de la MINUSCA. Toutefois, les forces de sécurité et de défense intérieure demeurent absentes dans plusieurs zones du pays et, lorsqu'elles sont présentes, sont rarement en mesure de s'acquitter de leurs fonctions, en ce qu'elles manquent d'uniformes et d'équipements individuels et collectifs.</p> <p>Au niveau local, 33 plans de protection des communautés ont été élaborés ou mis à jour, en collaboration avec les autorités et les communautés locales, ainsi qu'avec la société civile.</p>
<p>Diminution du nombre de différends inter- et intracommunautaires qui débouchent sur des violences</p>	<p>Les incidents sont répertoriés comme suit : conflits armés, terrorisme, criminalité, troubles civils et risques. Par conséquent, aucune donnée n'a été consignée concernant les différends inter- et intracommunautaires qui débouchent sur des violences.</p>
<p>Diminution du nombre de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, en particulier des droits à la vie et à l'intégrité physique, commises contre la population civile par l'ensemble des parties au conflit</p>	<p>Objectif non atteint. Au cours de la période considérée, 1 976 violations et exactions ont été enregistrées, faisant 3 423 victimes (2 120 hommes, 327 femmes, 189 garçons, 116 filles, 113 mineurs et 558 adultes dont le sexe et l'âge ne sont pas connus). On dénombre ainsi 296 meurtres (813 victimes) et 409 cas de traitements cruels, inhumains et dégradants et de violences sexuelles liées aux conflits (695 victimes, dont 333 hommes, 88 femmes, 15 garçons, 55 filles, 3 mineurs et 201 adultes dont le sexe et l'âge ne sont pas connus). Au cours de la période précédente, la MINUSCA avait enregistré 1 278 violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, dont 1 786 personnes avaient été victimes.</p> <p>La hausse des chiffres d'une période à l'autre s'explique par l'exacerbation du conflit dans le pays. À partir du mois de septembre 2016, les affrontements entre groupes armés rivaux se sont multipliés, en particulier à Bria (Haute-Kotto) et à Bakala (Ouaka). En mai 2017, Alindao (Basse-Kotto), Bria et Bangassou (Mbomou) ont été le théâtre de violents affrontements, faisant plus de 300 morts parmi les civils.</p>
<p>Augmentation du nombre de parties au conflit qui ont donné des ordres clairs et adopté un code de conduite interdisant la violence sexuelle (2015/14 : s.o. ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 5)</p>	<p>Au cours de la période considérée, aucune partie au conflit n'a donné d'ordres visant à interdire la violence sexuelle. Toutefois, s'exprimant lors d'une réunion du Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, la MINUSCA a souligné qu'il fallait que des ordres soient donnés en ce sens et s'est proposée d'aider les</p>

Augmentation du nombre d'enfants qui ont été libérés des forces et groupes armés et remis aux services de prise en charge compétents (2014/15 : 2 969 ; 2015/16 : 3 500 ; 2016/17 : 3 600)

Augmentation du nombre de cas de violation du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées au conflit, qui ont été traités de manière satisfaisante (2014/15 : s.o. ; 2015/16 : 360 ; 2016/17 : 720)

Augmentation du nombre de communautés sécurisées grâce à la neutralisation des restes explosifs de guerre et à la réduction de la violence armée (2014/15 : 13 ; 2015/16 : 15 ; 2016/17 : 17)

Augmentation du nombre de membres des forces de défense et de sécurité qui ont suivi une formation sur les droits de l'homme, la protection des civils et des enfants, la prévention des violences liées au conflit et des violences sexuelles et sexistes et les

représentants des groupes à mener à bien cette tâche. Des discussions bilatérales ont également eu lieu à Bouar, Paoua et Kaga Bandoro.

Objectif atteint. Chiffre en augmentation, 3 572 enfants (1 108 filles et 2 464 garçons) ont été libérés des groupes armés et ont bénéficié de programmes de réintégration mis en oeuvre par l'UNICEF et les partenaires compétents.

Chiffre en augmentation, 610 cas ont été traités de manière satisfaisante, bien qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une procédure judiciaire. Ils font partie des 900 incidents portés à l'attention du Gouvernement et des groupes armés, sur un total de 1 976 cas de violations et d'exactions enregistrés (dont 72 cas de violences sexuelles liées aux conflits).

Dans leur majorité, ces affaires portaient sur des arrestations et détentions arbitraires, ainsi que sur des privations de liberté arbitraires. La MINUSCA a pu obtenir la libération de 154 détenus, alors placés sous la garde de la police, de la gendarmerie et des groupes armés. Elle a continué d'effectuer des missions d'établissement des faits et des enquêtes et a transmis plusieurs rapports ponctuels, publics et thématiques au Gouvernement, pour qu'il puisse s'en servir comme d'un outil de sensibilisation en vue de prendre des mesures de protection des droits de l'homme.

En outre, elle a travaillé en collaboration avec l'équipe spéciale de surveillance et d'information et a recensé 283 cas de violations graves des droits de l'enfant (354 victimes, dont 150 filles et 204 garçons).

Des opérations de neutralisation des explosifs et munitions et des activités de sensibilisation aux risques ont été organisées dans 21 communautés. Au total, 227 811 personnes ont bénéficié des mesures d'atténuation des risques liés aux explosifs, qui ont notamment pris la forme de séances de sensibilisation aux risques et d'opérations de neutralisation des explosifs et munitions.

Des comités chargés de réduire la violence armée ont été mis sur pied et sont désormais pleinement opérationnels à Bossangoa, à Batangafo, à Bangui (où ils sont au nombre de 2), à Bouca, à Kaba et à Kaga Bandoro. Plusieurs réseaux d'alerte locale de la MINUSCA ont été informés des risques inhérents aux restes explosifs de guerre et aux armes légères et de petit calibre à Berbérati, à Birao, à Bouar, à Carnot, à Mbaïki et à Kouango.

L'augmentation du nombre de communautés sécurisées tient au fait que davantage de sessions ont été organisées par le biais des réseaux d'alerte.

120 officiers ainsi que 137 sous-officiers supplémentaires ont été formés et sensibilisés dans tous les domaines prévus. Le nombre d'officiers formés a été inférieur aux prévisions, étant donné que le programme de formation aux droits de l'homme d'une durée d'un an à l'intention de la

relations entre civils et militaires (2014/15 : 1 300 ; 2015/16 : 500 ; 2016/17 : 1 500) ; police nationale et de la gendarmerie n'a pas pu être mis sur pied à l'École nationale de police.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Missions de protection, dont 216 visites sur le terrain et 24 missions d'établissement des faits, effectuées régulièrement afin de surveiller et de signaler les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les violations graves des droits de l'enfant, les cas de violence sexuelle liée au conflit et les enlèvements, et d'enquêter sur les allégations en la matière	555 28 35	Visites sur le terrain (dont 421 dans des centres de détention) Missions d'établissement des faits Missions relatives aux violations graves des droits de l'enfant Les produits sont supérieurs aux prévisions car il a été nécessaire de se rendre régulièrement (chaque jour ou au moins une fois par semaine) dans les centres de détention situés dans les zones du pays où les groupes armés font office d'autorités de fait, de façon à enquêter sur les cas de privation arbitraire de liberté, parfois accompagnés de mauvais traitements. Ces résultats s'expliquent également par le nombre de visites de suivi régulièrement organisées et par les visites effectuées quotidiennement dans les centres de détention gérés par l'État à Bangui, à Berberati et à Bouar. En outre, en raison de l'augmentation du nombre d'incidents de sécurité et de droits de l'homme observés dans plusieurs régions du pays, les bureaux locaux ont organisé davantage de missions d'évaluation pluridisciplinaires.
Réunions mensuelles tenues avec les parties au conflit afin de négocier la signature et la mise en œuvre de plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres violations graves des droits de l'enfant, et missions trimestrielles d'observation effectuées sur le terrain pour suivre l'application de ces plans d'action	44	Des réunions ont été organisées avec les groupes armés et les groupes d'autodéfense afin de donner suite aux informations faisant état de graves violations des droits de l'enfant commises par les membres desdits groupes, qui se sont engagés à prévenir ces violations et à y mettre un terme. Le FPRC, groupe armé, a interdit à ses chefs de recruter des enfants et de les associer au groupe et leur a ordonné de libérer ceux qu'ils avaient embrigadés. Le produit est supérieur aux prévisions étant donné qu'il s'est avéré nécessaire de poursuivre le dialogue avec les parties au conflit au cours de toutes les missions afin de remédier aux violations graves des droits de l'enfant, en raison de l'absence de plans d'action dûment signés.
15 sessions de sensibilisation à la protection de l'enfance organisées à l'intention d'au moins 300 membres de groupes armés	36	Des sessions d'information et de sensibilisation ont été organisées à l'intention de plus de 300 membres des factions anti-balaka et ex-Séléka, ainsi que des membres des groupes d'autodéfense. Elles ont contribué à garantir la séparation des enfants des groupes armés.

4 rapports trimestriels (notes horizontales globales) et 1 rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine	Ce chiffre supérieur aux prévisions s'explique par une participation et une réceptivité aux activités de sensibilisation plus fortes que prévu de la part des dirigeants des groupes armés, ce qui a permis à la Mission de rentrer plus facilement en contact avec leurs membres en vue de les sensibiliser à ces questions.
Création de 3 groupes de travail au niveau des secteurs dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les graves violations des droits de l'enfant	4 Rapports trimestriels 1 Rapport annuel 4 Groupes de travail ont été mis sur pied et sont désormais opérationnels à Kaga Bandoro, à Paoua et à Bouar. Bien que le quatrième groupe de travail ait été créé à Bria, il n'est pas encore opérationnel. Les spécialistes de la protection de l'enfance ont été réaffectés en dehors de la ville, en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité.
4 rapports trimestriels et 1 rapport annuel sur les violences sexuelles liées au conflit en République centrafricaine	1 Rapport trimestriel (1 ^{er} juillet–30 septembre 2016) Les rapports ont été moins nombreux que prévu, en raison des postes vacants à la Mission correspondant à ces fonctions.
50 opérations de neutralisation des explosifs et munitions effectuées dans les principales agglomérations, accompagnées de séances d'information visant à apprendre à 50 communautés et au personnel de la MINUSCA à reconnaître les dispositifs et engins explosifs et à adopter des bonnes pratiques pour réduire la menace posée par les armes et munitions illicites et ainsi assurer la sécurité de la communauté	175 Opérations Au total, 201 289 engins ont été neutralisés. De nombreux explosifs ont été recueillis sur les sites de désarmement, démobilisation et réintégration, où les engins dangereux ont été détruits pour empêcher que les groupes armés ne les réutilisent.
	50 Communautés Au total, 6 978 séances de sensibilisation aux risques ont été organisées à l'intention de 227 811 personnes dans 10 villes. À Bambari, les activités de sensibilisation aux risques et les levées non techniques (visant à déterminer le niveau de risques) ainsi réalisées ont permis d'évaluer les espaces publics, comme les écoles et les marchés, de façon à déterminer si les sites étaient dangereux, permettant ainsi aux marchés de rouvrir et aux enfants de retourner à l'école en toute sécurité. Le produit a été supérieur aux prévisions, ce qui s'explique par l'amélioration du système d'aiguillage (numéro d'urgence) permettant de signaler les engins explosifs, par l'amélioration de l'accès aux sites auparavant inaccessibles, en particulier en dehors de Bangui, et par le renforcement de la coopération et de la visibilité

2 rapports publics sur les droits de l'homme et organisation d'actions de sensibilisation régulières et mensuelles auprès des autorités nationales judiciaires, militaires et de police

50 séances de formation organisées à l'intention des forces nationales de sécurité (police et gendarmerie) sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, y compris les principes relatifs à l'arrestation et à la détention de personnes, à l'emploi de la force et aux armes à feu

vis-à-vis des autorités nationales et des acteurs humanitaires.

- 3 Des rapports ont été établis concernant : a) le recensement des violations du droit humanitaire et des droits de l'homme ; b) les incidents survenus à Kaga Bandoro en octobre 2016 ; et c) les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits ayant été commises entre septembre 2014 et septembre 2016 contre les personnes accusées de pratiquer la sorcellerie.
- 27 Réunions de sensibilisation ont été organisées à l'intention des représentants du Gouvernement, des autorités judiciaires, des militaires, ainsi que des membres de la police et des groupes armés sur les questions de la détention arbitraire et des conditions de détention inhumaines.

Des réunions mensuelles ont également été tenues avec les ministères compétents pour discuter de la situation des droits de l'homme et des progrès accomplis en vue de la création de la Commission nationale des droits de l'homme, de l'état d'avancement des rapports qui doivent être obligatoirement soumis au Conseil des droits de l'homme, de la politique nationale en matière de droits de l'homme, du Comité national sur la prévention du génocide, des mécanismes de justice transitionnelle et des rapports périodiques aux différents organes conventionnels.

- 16 Séances de formation

Les thèmes suivants ont été abordés : les enquêtes sur les violences sexuelles et sexistes (pour 34 personnes) auprès du Groupe conjoint d'intervention rapide et de prévention chargé de lutter contre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants ; le maintien de l'ordre (pour 23 femmes) ; le commandement (pour 82 personnes, dont 12 femmes) ; les droits de l'homme (pour 64 personnes) ; la formation des formateurs aux droits de l'homme (pour 50 personnes), en vue de la formation de 500 nouvelles recrues des forces de sécurité intérieure ; et les cours de perfectionnement sur les droits de l'homme, la police de proximité, l'usage de la force et les techniques d'arrestation (pour 177 personnes).

Les séances de formation ont été moins nombreuses que prévu en raison de la réaffectation des ressources nécessaire pour appuyer le recrutement de 500 officiers de police et de gendarmerie.

34 stages de formation sur les techniques de surveillance et de signalement des violations des droits de l'homme, la sensibilisation des autorités nationales et l'élaboration de projets rationnels de lutte contre l'impunité organisés à l'intention des organisations non gouvernementales locales et des acteurs de la société civile afin de renforcer leurs capacités dans ces domaines

3 ateliers sur la surveillance et le signalement des violations des droits de l'homme, les procédures des organes conventionnels des droits de l'homme et les procédures spéciales, la justice transitionnelle et les techniques de sensibilisation et de communication organisés en vue de renforcer les capacités des commissaires nationaux aux droits de l'homme, et fourniture régulière de conseils techniques pour renforcer les capacités et l'efficacité de la Commission nationale des droits de l'homme

51 Stages de formation

En outre, 75 stages de formation sur les droits de l'homme et la justice transitionnelle ont été organisés dans la zone d'opérations à l'intention de 3 807 personnes (dont 1 323 femmes), parmi lesquelles se trouvaient des responsables politiques nationaux et locaux, les forces de l'ordre, les organisations non gouvernementales locales, les chefs traditionnels, les institutions chargées de la sécurité nationale, des victimes de violations des droits de l'homme, des universités et des groupes de réflexion.

Une assistance technique a également été fournie régulièrement aux autorités nationales afin de soutenir l'élaboration d'une politique nationale en matière de droits de l'homme, l'établissement de rapports nationaux à caractère obligatoire et la mise en œuvre du mandat du Comité national sur la prévention du génocide.

Les stages de formation ont été plus nombreux que prévu en raison, d'une part, des demandes répétées de la part de la société civile et de la population locale en faveur d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, dans le but d'approfondir leurs connaissances en matière de droits de l'homme et, d'autre part, du renforcement du partenariat noué avec les autorités locales et nationales.

4 Ateliers

Ils ont permis d'appuyer la création et la mise en service d'une Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales indépendante en République centrafricaine.

En outre, la Mission a aidé le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations des organes conventionnels des droits de l'homme dans le cadre d'un atelier organisé à l'intention de 38 personnes (dont 11 femmes). Elle a également appuyé l'élaboration d'un rapport sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Enfin, elle a donné des conseils techniques au Gouvernement et l'a sensibilisé à certains sujets, ce qui l'a amené à ratifier trois traités internationaux relatifs aux droits de l'homme (la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels,

- 35 ateliers (pour 875 participants) organisés afin de mettre au point 35 plans de protection des communautés et réseaux d'alerte locale, de renforcer la coordination des activités de protection des civils entre la force et la Police des Nations Unies et les autorités locales, entre les communautés locales et entre la société civile et les autorités locales, et d'améliorer les dispositifs d'alerte et d'intervention en adoptant une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes
- 12 réunions tenues entre la Police des Nations Unies, les préfets, les représentants des communautés et les représentants de la police et de la gendarmerie centrafricaine afin de discuter des questions de sécurité au niveau local concernant les 16 préfectures, et avec les 9 maires de Bangui et les maires de Bimbo et de Begoua
- Création de 6 groupes de travail au niveau des secteurs chargés de surveiller et de signaler les cas de violences sexuelles liées au conflit, dans le cadre
- inhumains ou dégradants) et trois protocoles internationaux en la matière (le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées) ou à y adhérer.
- 33 Ateliers, qui ont conduit à la création ou à la mise à jour de 33 plans.
- Les ateliers ont été moins nombreux que prévu en raison des difficultés logistiques rencontrées par les assistants chargés de la liaison avec la population locale dans deux localités.
- 195 Réunions
- Trente réunions ont été tenues en dehors de Bangui avec les préfets, les sous-préfets, les représentants des communautés et les représentants de la police et de la gendarmerie centrafricaine afin de discuter, entre autres sujets, des questions de sécurité au niveau local.
- Cent soixante-cinq réunions se sont déroulées à Bangui avec les maires, les chefs des communautés et les forces de sécurité intérieure. Elles ont donné lieu à la mise en place d'un appui sécurisé aux comités locaux chargés de la sécurité (composés de membres de l'administration locale, de la société civile et des forces de sécurité intérieure) dans les districts de Bangui et dans les 16 préfectures. Les comités s'attachent à sensibiliser davantage aux questions touchant la sûreté et la sécurité de la population locale et appuient les réseaux d'alerte rapide.
- Les réunions ont été plus nombreuses que prévu, ce qui s'explique par la contribution apportée par le programme commun de la MINUSCA, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PNUD, qui s'est traduite par la tenue de réunions avec les préfets et les sous-préfets.
- 5 Groupes de travail ont été mis sur pied à Bouar, à Bossangoa, à Kaga Bandoro, à Bambari et à Paoua.

des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information	Les résultats plus faibles que prévu s'expliquent par l'absence des organismes des Nations Unies nécessaires à la création de ces groupes.
12 stages de formation sur les violences sexuelles liées au conflit et la violence sexuelle et sexiste organisés au niveau des secteurs à l'intention de 250 membres de la société civile et des organisations non gouvernementales	12 Stages de formation 587 Membres de la société civile et des organisations non gouvernementales (261 femmes et 326 hommes) En outre, 10 sessions ont été organisées à Bangui à l'intention de 563 personnes (247 femmes et 316 hommes), parmi lesquelles se trouvaient des maires, des chefs des communautés ainsi que des associations de femmes et de jeunes. Elles portaient sur la question de la violence sexuelle et sexiste et sur la nécessité de lutter contre l'impunité des coupables et contre la stigmatisation des victimes.
24 ateliers d'un jour sur les femmes et la police organisés à l'intention des groupes de femmes et des membres de la police et de la gendarmerie nationales, formations sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste, la conduite des entretiens avec les victimes et les enquêtes organisées pour 80 agents de police et de la gendarmerie, et formations portant sur les questions de protection de l'enfance (enfants victimes d'infractions et enfants délinquants) organisées pour 40 agents de police et de la gendarmerie	25 Ateliers (pour 270 victimes de sexe féminin et 90 policières dans les huit districts de Bangui) 130 Policiers et gendarmes ont été formés à la question de la violence sexuelle et sexiste. Ces résultats supérieurs aux prévisions s'expliquent par l'appui apporté par la Mission au Groupe conjoint d'intervention rapide et de prévention chargé de lutter contre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants, dont les responsables en poste à Bangui et dans les régions avaient besoin d'être davantage formés.
Activités d'information et de communication mensuelles menées pour sensibiliser la population aux droits de l'homme, en mettant l'accent sur la violence sexuelle et sexiste, les questions de protection de l'enfance et le rôle de la police nationale de proximité dans la réduction de la violence, au moyen de la presse écrite et audiovisuelle et d'ateliers de sensibilisation	40 Policiers et gendarmes ont été formés à la question de la protection de l'enfance. 23 Campagnes de sensibilisation 29 Séances d'information 3 841 Centrafricains (dont 1 132 femmes), parmi lesquels se trouvaient des maires, des membres du personnel judiciaire et des forces de sécurité, des chefs coutumiers et religieux, des femmes occupant des postes à responsabilités, des ex-combattants, des membres d'associations de femmes, des ex-combattants appartenant aux factions anti-balaka et ex-Séléka inscrits aux activités préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, des étudiants et des enseignants, des chefs de village et des agents pénitentiaires. En outre, une stratégie de communication audiovisuelle a été mise sur pied et cinq émissions radiophoniques ont été diffusées pour sensibiliser la population aux droits de l'homme

Organisation d'une campagne multimédia axée sur le maintien de l'ordre et d'activités de communication visant à sensibiliser la population au droit à l'accès à la justice

par le biais de Radio Maria, station de radio locale populaire et largement écoutée.

1 Campagne multimédia

Organisées dans 8 préfectures, des activités de communication ont permis de mettre l'accent sur le respect de la présomption d'innocence, sur la loi relative à la parité des sexes et sur les droits des veuves. Plus de 14 000 personnes, essentiellement des femmes et des responsables locaux, y ont participé et plus de 400 personnes handicapées ont été informées de leurs droits. En outre, 400 exemplaires d'un manuel rédigé à l'intention des journalistes au sujet de la couverture médiatique des questions judiciaires ont été publiés et distribués en partenariat avec trois organes médiatiques nationaux et avec l'ambassade de France.

Réalisation escomptée 1.3 : Progrès dans la lutte contre l'impunité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Réalisation d'opérations ciblées par la Police et la gendarmerie nationales en coordination avec la MINUSCA (2014/15 : 24 ; 2015/16 : 24 ; 2016/17 : 24)

La Mission a mené à bien 2 opérations ciblées, de concert avec la Police nationale et la gendarmerie. À Bambari, une opération conjointe a conduit à l'arrestation de quatre personnes et à la saisie de matériel militaire. À Bangui, la MINUSCA est intervenue en appui à une opération menée par les forces de sécurité nationale pour arrêter Youssouf Malinga, membre d'un groupe d'autodéfense. Le nombre moins élevé d'opérations ciblées s'explique par les difficultés rencontrées dans l'accomplissement des procédures judiciaires et relatives aux droits de l'homme, les risques politiques, les risques liés à l'ordre public et l'incapacité de déployer les forces de sécurité intérieure dans des lieux autres que Bambari.

Augmentation du nombre de poursuites engagées pour des crimes graves (2014/15 : 10 ; 2015/16 : 15 ; 2016/17 : 25)

7 poursuites supplémentaires ont été engagées contre 40 personnes sur 15 dossiers (concernant 62 personnes au total) pour crimes graves renvoyés au titre des mesures temporaires d'urgence. À la fin de la période considérée, huit des dossiers (concernant 22 personnes) étaient en cours d'instruction.

La Cour pénale spéciale n'a pas engagé de poursuites et la Mission ne disposait pas de données fiables concernant les poursuites engagées par les juridictions nationales contre les auteurs de crimes graves.

Augmentation du nombre de mécanismes de justice transitionnelle opérationnels qui sont conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme (2014/15 : s.o. ; 2015/16 : s.o. ; 2016/17 : 2)

Il n'a pas été possible de mettre en place de tels mécanismes de justice transitionnelle en raison de problèmes d'ordre sécuritaire et politique ; il a notamment été difficile de parvenir à un consensus au sein du Gouvernement et entre le Gouvernement et les groupes armés, en particulier sur la question de l'amnistie. Toutefois, la mise en place d'une procédure de contrôle dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation

et réintégration et de la procédure de recrutement des forces de sécurité intérieure, l'approbation par le Ministre des affaires sociales et de la réconciliation nationale d'une note de cadrage sur la mise en place de la Commission Vérité, à signer par le Président, la mise en place de la Cour pénale spéciale, la création d'un groupe de travail sur la justice transitionnelle, composé de membres de la société civile constituent des progrès.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Mise au point de mécanismes de nomination des magistrats et du personnel de la Cour pénale spéciale et élaboration de propositions visant à modifier la législation en vigueur ou à adopter de nouvelles dispositions législatives aux fins du fonctionnement de la Cour</p>	<p>Oui</p>	<p>Les comités de sélection du personnel de la Cour pénale spéciale recruté tant sur le plan international que sur le plan national ont été constitués et ont sélectionné et proposé des candidats à l'issue d'entretiens. Le Président a nommé 2 procureurs nationaux, 3 juges nationaux (2 juges d'instruction et 1 juge de la Chambre préliminaire), 1 procureur spécial international, 1 substitut du procureur spécial international et 2 juges d'instruction internationaux. Le Procureur spécial et 5 magistrats nationaux ont prêté serment à la Cour. Le Comité de sélection des officiers de police judiciaire a été créé.</p>
<p>Organisation de 2 sessions de formation de 30 jours chacune à l'intention de 20 officiers de police judiciaire (portant notamment sur la collecte et la conservation des preuves, les analyses criminelles et scientifiques et les crimes sexistes et les violences sexuelles liées au conflit) et de 30 jours de formation à l'intention de 2 procureurs et 3 juges d'instruction nationaux, en plus de la fourniture d'un appui technique et d'un encadrement quotidiens par des spécialistes techniques</p>	<p>2</p>	<p>2 Sessions de formation de deux jours (10 officiers de police judiciaire et 10 magistrats) sur l'expertise médico-légale ont été organisées à Bangui et à Boali.</p>
	<p>1</p>	<p>1 Session de formation de cinq jours (5 étudiants en médecine) sur la médecine légale a été organisée à Bangui et Boali.</p>
	<p>4</p>	<p>4 Sessions de formation de deux jours (141 officiers de police judiciaire, dont 11 femmes) sur les droits de la femme, les droits de l'homme, les violences sexuelles et sexistes ont été organisées à Bangui, à Boali, à Damara et à Mbaïki.</p>
	<p>1</p>	<p>1 Session de formation de quatre jours sur la collecte de preuves scientifiques dans le cadre des enquêtes sur les violences sexuelles liées aux conflits a été organisée à l'intention de 20 officiers de police judiciaire qui opéreront en étroite collaboration avec la Cour pénale spéciale et de 7 magistrats nationaux, dont les 5 magistrats nationaux nommés à la Cour pénale spéciale.</p>

<p>60 jours de formation à l'intention du Greffier en chef et de 10 membres du personnel d'appui national ; élaboration d'un cadre politique et juridique et fourniture d'un appui opérationnel pour protéger les victimes et témoins et leur venir en aide, organisation de 10 formations interdisciplinaires à l'intention des magistrats, des avocats et des membres des organisations non gouvernementales et de la Police nationale ; fourniture d'un appui technique au Ministère de la justice et à l'ordre des avocats et d'une formation et d'un encadrement à 10 avocats de la défense en vue de la mise au point d'un système d'aide juridictionnelle</p>	<p>Le nombre de sessions inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les autorités publiques n'ont pas achevé le processus de sélection des officiers de police judiciaire de la Cour pénale spéciale et que les ressources disponibles pour la formation dispensée par la MINUSCA ont été inférieures aux prévisions, la formation des magistrats nationaux ayant été assurée par l'École nationale d'administration et de la magistrature et le PNUD.</p>
<p>Fourniture de services de sécurité au siège de la Cour pénale spéciale à Bangui ainsi qu'à 4 magistrats internationaux, 5 magistrats nationaux et à une équipe de 10 agents internationaux et nationaux de la police judiciaire</p>	<p>0 Jour de formation à l'intention du Greffier en chef et du personnel d'appui Ceci tient au fait que le processus de recrutement est toujours en cours.</p> <p>Non Aucun cadre politique et juridique n'a été élaboré ; un appui opérationnel n'a pas été fourni pour protéger les victimes et témoins et leur venir en aide. La Mission a élaboré un projet de stratégie de protection des victimes et des témoins, qui a été présenté aux interlocuteurs nationaux. Les résultats inférieurs aux prévisions sont imputables aux retards accusés dans l'élaboration de la stratégie de protection des victimes et des témoins.</p> <p>0 Session de formation interdisciplinaire Non Système d'aide juridictionnelle La Mission a tenu 12 réunions mensuelles du Groupe d'appui à l'ordre des avocats afin de promouvoir la coordination des partenaires techniques et financiers de cet ordre et a participé au Comité sur la révision du projet de loi sur l'aide juridictionnelle. Pour combler les lacunes de législation centrafricaine, la Mission a appuyé les débats préliminaires de l'ordre des avocats sur la création de l'organe de sélection, qui décidera du choix de l'avocat de la défense devant la Cour pénale spéciale. 1 atelier sur l'accès des plaignants les plus vulnérables à la justice a été organisé à l'intention de 32 assistants juridiques.</p> <p>0 Magistrat</p> <p>0 Police judiciaire nationale et internationale Une évaluation de la sécurité des locaux de la Cour pénale spéciale a été menée ; toutefois, il n'a pas été nécessaire de fournir des services de sécurité en raison des retards pris dans la nomination des magistrats par les autorités nationales.</p>

Organisation de 4 ateliers (3 dans les secteurs et 1 au quartier général) à l'intention des autorités nationales et locales, des associations de victimes et des membres de la société civile afin de contribuer à l'élaboration d'une approche globale de la justice transitionnelle en République centrafricaine, comprenant la création de mécanismes non judiciaires et, avec la participation de dirigeantes et de groupes de femmes, de se renseigner sur les préoccupations et les attentes concernant la lutte contre les crimes sexistes et les violences sexuelles liées au conflit ; et organisation de 3 sessions de formation sur la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle, les crimes sexistes et les violences liées au conflit à l'intention des autorités nationales et locales, des membres de la société civile, des dirigeantes et des groupes de femmes

Organisation de 10 sessions de formation à l'intention de 200 agents de police et gendarmes afin de renforcer leur capacité de participer aux poursuites engagées contre les auteurs de violations des droits de l'enfant et de s'assurer que ces poursuites sont menées conformément aux normes internationales

2 Ateliers

Ces ateliers ont porté sur d'autres moyens de règlement des différends et le système judiciaire de l'État. Ils ont eu lieu à Bouar (avec la participation de 60 chefs de villages, responsables religieux et notables exerçant des pouvoirs relevant du droit coutumier en République centrafricaine) et à Bimbo, en partenariat avec des ONG locales (avec la participation de 60 autorités locales, dirigeants communautaires et administrateurs locaux, dont 26 femmes).

Les résultats inférieurs aux prévisions sont dus à des problèmes de sécurité qui ont entravé la mise en œuvre rapide et intégrale des activités projetées dans les régions.

Une séance d'information sur le cadre conceptuel de la justice transitionnelle, ainsi que ses mécanismes, a été organisée à Bangui à l'intention de 183 dirigeants communautaires, autorités locales et responsables d'une école de formation professionnelle des enseignants, dont 51 femmes. L'atelier a également permis d'examiner les opinions et positions des participants sur le processus de justice transitionnelle en République centrafricaine.

Le produit est inférieur aux prévisions, la priorité ayant été donnée aux capacités d'appui au recrutement de 500 fonctionnaires de police et de gendarmerie.

- 1 Session de formation organisée à Berbérati à l'intention des points de contact sur l'égalité des sexes et les groupes vulnérables au sein des forces de sécurité intérieure, afin de leur permettre de mieux contribuer aux poursuites judiciaires engagées contre les auteurs de violations des droits de l'enfant et de s'assurer que ces poursuites sont menées conformément aux normes internationales

Le produit est inférieur aux prévisions, la priorité ayant été donnée aux capacités d'appui au recrutement de 500 fonctionnaires de police et de gendarmerie.

Composante 2 : appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections

38. Suite au bon déroulement de la transition politique en République centrafricaine, la MINUSCA a continué de soutenir les processus démocratiques et le dialogue intercentrafricain mené entre les diverses factions aux niveaux local, national et régional. Les responsables religieux et les autorités locales ont été

mobilisés pour appuyer les initiatives locales de réconciliation et le dialogue mené au niveau local. La MINUSCA a accompagné le gouvernement légitimement élu en fournissant des conseils et orientations techniques aux acteurs étatiques et à d'autres parties prenantes, notamment la présidence, les parlementaires et les partis politiques. Elle a organisé des réunions hebdomadaires entre les mécanismes de coordination régionale de l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, les États-Unis, la France et les États-Unis, dénommés le « G5 ». Ces réunions ont essentiellement porté sur la promotion du dialogue intercentrafricain et la concertation avec les autorités nationales pour appuyer un processus de réforme de l'administration. En juin 2017, un accord a été signé entre le Gouvernement et les groupes armés pour établir un processus de paix national et sans exclusion, appuyé par la communauté internationale. La MINUSCA a participé à ce processus et a fourni un appui technique et logistique afin de le faire avancer sous les auspices de l'Union africaine. Elle a joué un rôle actif dans le processus qui a mené à l'accord, en facilitant la coordination des partenaires internationaux et en faisant passer leur message auprès des acteurs nationaux.

39. Pour renforcer le processus politique, la MINUSCA a facilité la tenue d'un atelier postélectoral à Bangui qui a permis de renforcer les capacités des acteurs nationaux à organiser des élections locales libres et démocratiques, en se fondant sur les enseignements des récentes élections. Elle a fourni à l'Autorité nationale des élections une assistance technique concernant l'élaboration d'un budget et d'un calendrier provisoires, d'une liste des activités prioritaires aux fins des élections locales, ainsi que d'un programme de renforcement des capacités. Bien que les progrès vers la tenue d'élections locales aient pâti des problèmes logistiques et budgétaires et de la détérioration des conditions de sécurité dans certaines préfectures, les efforts de la MINUSCA ont permis de mettre en place les conditions propices à la tenue prochaine d'élections locales démocratiques. Avec l'appui technique de la MINUSCA, le Gouvernement a créé un groupe de travail technique composé de représentants des institutions publiques, de la société civile et des partis politiques, afin de réviser le code électoral, en se fondant sur les enseignements des élections. Le groupe a révisé plus de 50 % de ses articles.

40. La MINUSCA a continué à progresser sur la voie du renforcement du secteur de la sécurité. Grâce à un appui considérable de la Mission, la politique de sécurité nationale et le plan quinquennal de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie nationales ont été officiellement approuvés le 4 novembre 2016 par le Comité stratégique chargé des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale, présidé par le Président de la République centrafricaine. La stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité pour la période 2017-2022 a ensuite été approuvée, le 10 mars 2017, par le Comité stratégique. Cette stratégie, première du genre en République centrafricaine, est axée sur trois domaines principaux à savoir : a) le renforcement des capacités des forces de sécurité ; b) le renforcement de la protection des civils et des biens et le rétablissement de l'autorité de l'État ; et c) la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit. La Mission, en collaboration avec la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne, a fourni une assistance et des orientations techniques pour contribuer à l'élaboration en cours d'une politique nationale de défense, d'une loi de programmation militaire et d'un projet relatif aux forces militaires par le Ministère de la défense. Elle a continué à jouer un rôle déterminant dans la coordination de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne l'élaboration de la politique nationale de sécurité et de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité en collaboration avec des acteurs nationaux et internationaux. Elle a également appuyé l'élaboration de deux décrets présidentiels mettant en place la Commission nationale de lutte contre la

prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et d'un autre portant Code de Justice militaire. Des mesures concrètes ont été prises aux fins du renforcement des infrastructures publiques dans le secteur de la sécurité, ce qui a également abouti à la protection des civils, notamment la réfection d'un centre de formation militaire et la remise en état de l'équipement des commissariats de police et brigades de gendarmerie avec l'appui du personnel de police des Nations Unies et du PNUD.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès vers un processus politique ouvert à tous

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre de dialogues locaux tenus dans tout le pays pour permettre aux citoyens de faire part de leurs préoccupations au sujet de la suite donnée par le Gouvernement élu aux recommandations issues du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, du Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction en République centrafricaine et du processus politique (2014/15 : s.o. ; 2015/16 : s.o. ; 2016/17 : 300)

Conclusion par tous les acteurs principaux, dont les signataires de l'Accord de cessation des hostilités, d'un accord sur les modalités d'un dialogue politique ouvert à tous, pour ouvrir la voie à la paix et la réconciliation à long terme (2014/15 : s.o. ; 2015/16 : s.o. ; 2016/17 : 1)

Mise au point du dispositif législatif encadrant la tenue des élections locales achevée avec l'adoption du règlement de l'Autorité nationale des élections et du décret sur la question (2014/15 : s.o. ; 2015/16 : s.o. ; 2016/17 : 1)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 16 ateliers ont été organisés, permettant de tenir des consultations avec 300 participants venus représenter les communautés, en vue de prévenir, d'apaiser et d'atténuer la violence au sein de la collectivité et de régler les conflits locaux (Boda, Batangafo, Kouï, Bangui, Niam, Bambari et Kaga Bandoro).

Le dialogue communautaire a été facilité grâce à la tenue de 69 ateliers, dont 33 séances de « restitution des consultations populaires », auxquels ont participé des parlementaires dans la majorité des préfectures, ce qui a contribué au raffermissement des liens entre la population et ses dirigeants élus.

Objectif atteint. Un accord a été conclu et a permis de jeter les bases d'un processus sans exclusion conduit par les acteurs nationaux et pleinement soutenu par la communauté internationale et la Communauté de Sant'Egidio basée à Rome, qui a réuni le Gouvernement et certains acteurs des groupes armés. La MINUSCA a fourni un appui technique à l'élaboration d'une feuille de route aux fins de la mise en œuvre coordonnée de l'accord. Elle a également appuyé le dialogue engagé par le Gouvernement avec les groupes armés, principalement dans le cadre du mécanisme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

Le groupe de travail technique a révisé 112 des 204 articles du Code électoral. Il était composé de représentants du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, des institutions gouvernementales, de la société civile et des partis politiques et disposait de l'appui technique de la MINUSCA. Il était prévu d'établir une première version du projet de code électoral révisé en mars 2017 ; toutefois, les activités ont été suspendues faute de ressources. L'Autorité nationale des élections collabore avec le Gouvernement pour appuyer la poursuite des travaux du groupe.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit (s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation et conduite de 12 ateliers à l'intention des autorités locales et de la société civile, en particulier les organisations de femmes et de jeunes, en vue de faciliter dans 12 préfectures (300 participants) le dialogue au sujet de l'extension de l'autorité de l'État, du rôle de la société civile, de la bonne gouvernance et de la cohésion sociale	19	Ateliers
	12	Préfectures (plus de 300 participants) Les résultats supérieurs aux prévisions sont essentiellement imputables au renforcement des partenariats et à la conception de nouveaux projets communs faisant intervenir plusieurs sections de la Mission.
Mise en place de 3 projets avec des réseaux de la société civile, chacun des projets concernant en moyenne 6 préfectures, portant sur l'extension de l'autorité de l'État, le rôle de la société civile, la bonne gouvernance et la cohésion sociale	3	Projets Appui au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, élaboré par le gouvernement ; appui à une organisation de la société civile et campagnes de dialogue élargies pour faire participer la société civile aux préparatifs de la Conférence de Bruxelles pour la République centrafricaine
Réunions périodiques avec des membres du Gouvernement et du Parlement et avec les partis politiques, y compris au niveau des préfectures, en vue de promouvoir et soutenir un dialogue politique actif et constructif	40	Réunions hebdomadaires d'information avec le Président et le Premier Ministre à Bangui
	88	Réunions régulières avec des parlementaires
	227	Réunions avec les autorités locales, dans les préfectures et sous-préfectures, les maires et les sultans
	46	Réunions, tables rondes et sessions de formation avec les partis politiques
	9	Ateliers tenus avec des parlementaires Ces activités ont permis d'améliorer les relations de travail avec les acteurs politiques et le partage de l'information et de faciliter le dialogue.
Réunions périodiques avec les acteurs politiques associés à des groupes politico-militaires en vue de promouvoir la transformation complète de ces derniers en mouvements politiques et de faciliter un dialogue constructif avec les autorités élues	316	Réunions ou ateliers sur la réconciliation et le dialogue avec des représentants des groupes armés, y compris de hauts dirigeants de ces groupes et, dans certaines cas, avec des ministres, des représentants de la société civile et des dirigeants communautaires, en vue de faciliter l'examen et l'analyse des causes profondes du conflit et d'affermir leur détermination à participer à la vie politique et aux processus de paix
Réunions hebdomadaires des mécanismes internationaux de coordination au sujet de l'appui au processus politique	40	Réunions du G5
	1	Réunion du Groupe international de soutien à la République centrafricaine En outre, 2 réunions ont été organisées à l'occasion des visites de haut niveau effectuées

<p>Interaction mensuelle avec des associations féminines, y compris au niveau des préfectures, en vue de favoriser et d'appuyer la participation active des femmes au processus politique et à la vie publique</p>	<p>par l'Ambassadeur et le Sous-Secrétaire d'État chargé des conflits et des opérations de stabilisation des États-Unis d'Amérique.</p> <p>115 Réunions avec des associations féminines</p> <p>26 Ateliers/sessions de formation/séances de sensibilisation à l'intention des associations féminines pour assurer la prise en compte systématique du rôle des femmes dans le processus de paix au niveau local</p> <p>2 Sessions de formation sur l'égalité des sexes à l'intention des partis politiques</p> <p>1 Projet à effet rapide concernant des activités rémunératrices à l'intention de femmes musulmanes et chrétiennes, destiné à favoriser les liens intercommunautaires à Obo</p>
<p>Réunions mensuelles visant à appuyer les travaux du comité de suivi mis en place pour donner suite aux recommandations issues du Forum de Bangui</p>	<p>En outre, la Mission a facilité la célébration de la Journée de la femme ainsi que toutes les activités susmentionnées, ce qui a permis de promouvoir l'autonomisation des femmes dans la sphère politique et de sensibiliser à la nécessité de faire entendre leur voix dans le cadre de la promotion de la paix.</p> <p>Non Le Comité de suivi du Forum de Bangui a cessé ses activités à la fin de la transition, marquée par l'entrée en fonction du Président Touadera.</p>
<p>Réunions mensuelles avec les acteurs régionaux pour procéder à un échange de vues et assurer la coordination et la promotion du dialogue entre les partis politiques, les dirigeants de la société civile et les autorités nationales à l'appui d'un processus consultatif pour la réforme du gouvernement</p>	<p>40 Réunions du G5</p>
<p>Réunions hebdomadaires visant à préparer et à organiser avec les autorités électorales nationales et toutes les parties prenantes l'examen <i>a posteriori</i> et à passer en revue les enseignements tirés des élections passées complexes (référendum, élection présidentielle et élections législatives)</p>	<p>10 Réunions associant l'équipe d'assistance électorale intégrée et l'Autorité nationale des élections ont été tenues en vue de préparer et d'organiser un atelier sur les enseignements tirés des élections à Bangui en septembre 2016.</p> <p>L'atelier, qui a réuni 200 participants, dont des acteurs et des parties prenantes nationales et internationales, a mis en exergue l'appui intéressant fourni par l'Organisation des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux au processus électoral, qui a abouti à la tenue d'élections réussies. L'atelier a débouché sur l'élaboration d'un rapport contenant plusieurs recommandations aux autorités nationales et à la société civile.</p> <p>32 Réunions visant à préparer le terrain pour l'équipe d'examen <i>a posteriori</i> et la mission d'évaluation des besoins, les rapports des deux</p>

Réunions hebdomadaires destinées à fournir aux autorités électorales nationales et au Gouvernement une assistance concernant l'examen du code électoral et du cadre juridique en vue de la préparation des élections locales	Non Voir le troisième indicateur de succès à la section « Produits prévus » 2.1
Réunions hebdomadaires avec les autorités électorales nationales, le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales visant à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'examen du code électoral et du cadre juridique mené dans le cadre des préparatifs aux élections locales et à d'autres processus politiques nationaux	Non Voir le troisième indicateur de succès à la section 2.1 « Produits prévus »
Réunions hebdomadaires avec les autorités électorales nationales, le Gouvernement et les parties prenantes nationales et internationales, y compris le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, sur la préparation et la planification opérationnelles des élections locales, y compris l'achat et la distribution du matériel nécessaire au scrutin dans les 17 régions	6 Réunions Les résultats ont été inférieurs aux prévisions en raison du changement de priorités opérationnelles, des contraintes budgétaires de l'Autorité nationale des élections et des conditions de sécurité dans certaines préfectures, ce qui a fait que la planification des élections locales et sénatoriales a peu progressé. Les réunions ont porté sur l'établissement d'un projet de budget, d'un calendrier provisoire et d'une liste d'activités prioritaires pour les élections locales, ainsi que sur l'inventaire de référence initial du matériel électoral existant, aussi bien au niveau central que sur le terrain.
Activités mensuelles de sensibilisation de la population menées au moyen de supports multimédias en faveur de la réconciliation nationale, d'une culture constitutionnelle et de la promotion et de la compréhension du mandat de la MINUSCA : communications stratégiques quotidiennes, activités de plaidoyer et initiatives de mobilisation sociale passant par la radio (station Guira FM de la MINUSCA), des publications, des	384 Émissions-débats sur des questions politiques, sur les droits de l'homme et la justice, sur la jeunesse et sur les difficultés auxquelles se heurtent les femmes centrafricaines et les efforts qu'elles déploient pour les surmonter 609 Vidéos, documentaires et rapports diffusés sur les médias sociaux, à l'intention des communautés qui y ont accès et de la diaspora et dans l'objectif d'informer la communauté internationale

vidéos et des médias sociaux, ainsi que par les outils de mobilisation locale

40 Activités de sensibilisation ont été menées dans tout le pays pour soutenir la réconciliation nationale, faire comprendre le mandat de la MINUSCA et inciter les communautés à résoudre les problèmes de manière pacifique.

8 Réunions (avec la participation de 465 étudiants de l'Université de Bangui et de la Faculté privée de droit, 32 représentants d'organisations de femmes et d'organisations de jeunes et 30 représentants des médias) pour examiner la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA et les difficultés rencontrées à cette occasion

52 articles et dossiers et 47 éditions de *MINUSCA en action*, 7 éditions de *MINUSCA Focus* et des dossiers spéciaux, ainsi que des photos, ont été réalisés et publiés sur le site Web de la MINUSCA à l'intention des communautés qui y ont accès et de la diaspora et dans l'objectif d'informer la communauté internationale.

Réalisation escomptée 2.2 : Progrès sur la voie de la réconciliation à l'échelle nationale et locale

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'initiatives d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2014/15 : 6 ; 2015/16 : 11 ; 2016/17 : 24)

Objectif atteint. Au total, 67 initiatives d'atténuation des conflits ont été menées dans 30 localités situées dans des zones de tensions intercommunautaires, contre 29 initiatives dans 17 localités lors de l'exercice précédent. L'augmentation du nombre d'initiatives a été possible grâce à l'amélioration des conditions de sécurité dans certaines régions du pays.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre*

Observations

Stratégie de réconciliation nationale et organisation de réunions dans les 16 préfectures pour fournir l'appui politique, technique et logistique nécessaire à la mise en place d'un processus de réconciliation intercommunautaire et interreligieuse

Non En raison d'impératifs politiques, aucune stratégie de réconciliation nationale n'a été mise en place par le Gouvernement. Toutefois, la MINUSCA, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, a apporté au Ministère des affaires sociales et de la réconciliation et au conseiller du Président un appui technique sur la question de la réconciliation en vue de faciliter l'élaboration et l'adoption d'une stratégie ou d'un programme par le Gouvernement.

12 ateliers visant à renforcer la coordination et le fonctionnement des initiatives et des mécanismes d'atténuation et de règlement des conflits

14 Ateliers
Le produit a été supérieur aux prévisions en raison d'une demande accrue de la part des autorités locales, qui ont dû faire face à de

Élaboration de 24 projets régionaux, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, afin d'appuyer et de soutenir les initiatives des administrations locales et de la société civile qui visent à éliminer les causes profondes des conflits	53 Projets régionaux Le produit a été supérieur aux prévisions en raison de la demande accrue de l'équipe de pays et de la MINUSCA de s'attaquer aux causes profondes du conflit.
--	--

Réalisation escomptée 2.3 : Progrès accomplis dans l'élaboration d'une politique nationale de sécurité et d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre de politiques et de stratégies élaborées et appliquées aux fins de réorganiser les forces de défense et de sécurité et de renforcer les organes de gouvernance du secteur de la sécurité (2014/15 : 2 ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 5)

Objectif atteint. Au total, 6 politiques et textes de loi ont été élaborés ou adoptés : la politique nationale de sécurité, le code de justice militaire, un projet de politique nationale de défense, un projet de loi de programmation militaire, un projet relatif à la force militaire et un projet de plan de déploiement de bataillons des forces armées.

En outre, une Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre a été créée, et son fonctionnement défini, par décret présidentiel.

Le nombre de politiques et de textes de loi produits est plus élevé en raison des moyens plus importants que prévu consacrés par le Gouvernement à l'élaboration des politiques.

Augmentation du nombre de textes législatifs élaborés et adoptés en vue de définir les missions et les modalités d'action des forces de défense et de sécurité intérieure et des organes de gouvernance du secteur de la sécurité (2014/15 : 1 ; 2015/16 : 2 ; 2016/17 : 3)

Voir l'indicateur de succès effectif susmentionné

Augmentation du nombre d'évaluations du secteur de la sécurité et de recommandations de réforme (2014/15 : s.o. ; 2015/16 : 2 ; 2016/17 : 3)

Objectif atteint. Au total, 13 évaluations du secteur de la sécurité et recommandations de réforme ont été faites. Le nombre d'évaluations réalisées avec le soutien de la MINUSCA est supérieur aux prévisions du fait qu'en sus des 8 évaluations de ce secteur, des évaluations ont été réalisées dans d'autres domaines, tels que la gestion financière et les ressources humaines et que le groupe de coordination de la réforme du secteur de la sécurité en a effectué d'autres encore dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale y relative.

Augmentation des capacités de forces armées centrafricaines grâce à la remise en état et à l'équipement de camps militaires à Bangui et dans certaines régions (2014/15 : 2 ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 5)

La remise en état de l'un des centres d'entraînement des forces armées de la République centrafricaine au Camp Kassai à Bangui a été achevée, et les autorités nationales ont en outre concentré leurs efforts sur le centre de formation des forces armées de Bouar, dans l'Ouest du pays, entièrement remis en état et équipé.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre Observations
Fourniture de conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales sur la gouvernance du secteur de la sécurité et sur la réforme des forces de défense et de sécurité, en particulier dans le cadre de l'élaboration, en matière de sécurité, d'une vision nationale à long terme, d'une politique nationale et d'une stratégie de réforme du secteur, à l'occasion de tables rondes, de consultations et de réunions mensuelles participatives et ouvertes à tous	Oui La Mission a fourni des conseils stratégiques et techniques au groupe de coordination de la réforme nationale du secteur de la sécurité, qui agit au niveau opérationnel, dans le cadre de réunions bihebdomadaires organisées dans l'objectif d'élaborer la politique et la stratégie à adopter à la suite des élections présidentielles. Elle a en outre organisé des réunions en vue de finaliser l'élaboration de la politique nationale de sécurité et assuré la coprésidence des réunions sur l'élaboration de la stratégie nationale du secteur de la sécurité, en sus de diverses audiences bilatérales avec les autorités compétentes
Facilitation de la coordination de l'aide internationale apportée aux autorités nationales dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité au moyen de réunions mensuelles avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux	<p>10 Réunions du groupe de coordination des forces de sécurité intérieure, du groupe de coordination de la défense et des deux groupes conjoints</p> <p>16 Réunions bilatérales avec les principaux partenaires internationaux appuyant la réforme nationale du secteur de la sécurité</p> <p>4 Réunions sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement</p> <p>6 Réunions sur le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix</p> <p>La Mission a coordonné ces réunions et dirigé les travaux de planification et d'élaboration de la composante consacrée à la réforme nationale du secteur de la sécurité du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, ainsi que l'intégration des ex-combattants dans ce cadre avec l'aide de la mission de formation de l'Union européenne</p>
Facilitation de l'adoption des plans et des propositions de stratégies et de principes communs concernant les divers aspects de la réforme du secteur de la sécurité, en assurant la coprésidence de réunions mensuelles du comité stratégique pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et pour la réforme du secteur de la sécurité, du comité technique pour la réforme du secteur de la sécurité et d'autres mécanismes de coordination	Oui La Mission a aidé les mécanismes de coordination de la réforme nationale du secteur de la sécurité à élaborer la politique nationale de sécurité et la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, approuvées par le Président à l'occasion de 2 réunions du Comité stratégique chargé des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale

Examen des textes législatifs relatifs au secteur de la sécurité et formulation de recommandations pour la révision des lois et des règlements existants, notamment sous l'angle des droits de l'homme, de l'état de droit et du principe de l'égalité des sexes	<p>les activités de sensibilisation et de collaboration pour parvenir à une réforme commune du secteur de la sécurité et participé à 6 réunions sur le rétablissement de l'autorité de l'État à Bambari, 5 réunions du comité consultatif de suivi avec les groupes armés et 6 réunions avec les mécanismes de coordination sur l'intégration des ex-combattants</p> <p>Oui Exécuté au moyen des deux produits décrits précédemment</p>
Facilitation de l'analyse des institutions et des lacunes, des évaluations des besoins et des évaluations financières dans le secteur de la sécurité, en partenariat avec la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres partenaires	<p>Oui La Mission a participé à l'organisation et à la tenue de l'examen des dépenses publiques des institutions chargées de la sécurité mené par la Banque mondiale, ainsi qu'à l'organisation de séances d'analyse des résultats de cet examen à l'intention de représentants du Gouvernement, de parlementaires et des partenaires internationaux</p> <p>À la suite de la première phase de l'examen, le Ministère des finances a dressé un inventaire du personnel des forces armées de la République centrafricaine, qui a permis de recenser environ 1 000 « fantômes » enregistrés dans le système de paiement des forces armées. L'examen et les mesures de suivi étaient encore en cours à la fin de l'exercice considéré</p>
Élaboration et mise en œuvre de mécanismes de vérification des profils des membres des forces de défense et de sécurité et d'autres institutions chargées de la sécurité, conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste	<p>Oui Le Ministère de la défense a relancé le processus de vérification simplifié du personnel, avec le soutien de la Mission et en coordination avec la mission de formation de l'Union européenne</p>
1 projet visant à remettre en état et à équiper les commissariats de police et les brigades de gendarmerie dans les préfectures, en coopération avec les partenaires compétents	<p>1 Projet</p> <p>4 commissariats (Bangui, Bouar, Bozoum et Bria) et 3 brigades de gendarmerie (Bouar, Birao et Bria) ont été remis en état avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement</p>
1 projet de remise en état de camps militaires à Bangui et dans certaines régions dans le cadre de l'action menée en faveur de la reconstitution et de la réorganisation de l'armée nationale	<p>1 Projet</p> <p>Les équipements d'entraînement des forces armées de la République centrafricaine au Camp Kassā à Bangui et le centre de formation des forces armées à Bouar ont été remis en état</p>

Composante 3 : rétablissement et extension de l'autorité de l'État

41. En vue de soutenir le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État en République centrafricaine, la MINUSCA a poursuivi ses efforts pour relever les défis du pays liés à la gouvernance structurelle, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'État dans les domaines de la justice, de l'état de droit et de l'administration de l'État. Le Gouvernement centrafricain a recensé ses besoins et défini ses priorités en matière de relèvement et de consolidation de la paix et demandé l'appui technique et financier de l'Union européenne, des Nations Unies et de la Banque mondiale. Dans ce contexte, la Mission a aidé le Gouvernement à élaborer son Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, qui définit la marche à suivre par le Gouvernement et ses partenaires au cours des cinq prochaines années en vue de rétablir et d'étendre l'autorité de l'État.

42. Bien que la situation en matière de sécurité se soit dégradée dans certaines régions du pays, la MINUSCA a pris des mesures pour améliorer l'infrastructure judiciaire ainsi que pour former et déployer du personnel judiciaire, des magistrats et des agents de l'administration pénitentiaire dans l'ensemble du pays. Le déploiement de 68 membres du personnel supplémentaires fournis par l'État dans les centres de détention centrafricains a permis de réduire considérablement le nombre d'évasions ainsi que d'autres problèmes de sécurité, en particulier à Bangui, grâce aux services de mentorat et de conseil dispensés aux autorités pénitentiaires. Des services de mentorat et un appui technique ont également été fournis par ces membres du personnel supplémentaires au niveau central et dans les centres de détention de l'ensemble du pays, y compris en ce qui concerne l'examen, la mise à jour et la publication de documents d'orientation sur la réforme des centres de détention. Les juges et greffiers ont reçu une formation concernant la législation nationale et les normes internationales relatives à l'administration de la justice et aux procédures spéciales. Des ateliers de formation ont été organisés et des conseils techniques fournis par la Mission, principalement à Bangui, pour renforcer les capacités du personnel pénitentiaire à se conformer aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et des réunions hebdomadaires ont été organisées à l'intention des magistrats pour leur apporter un appui dans le domaine des enquêtes et des poursuites, de la collecte et de la conservation des preuves et de l'analyse criminalistique. La Mission a apporté des conseils aux magistrats exerçant leurs fonctions depuis Bangui en raison des conditions de sécurité dans la région où se trouve le tribunal auquel ils sont rattachés, aux magistrats exerçant à Bouar et, avant leur départ, aux magistrats rattachés à Bambari et à Bria. En outre, l'infrastructure et les institutions judiciaires ont été remises en état à Bangui, Bambari, Paoua, Sibut et Kaga Bandoro.

43. La MINUSCA a continué d'organiser des audiences foraines en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour permettre à la population de certaines régions non desservies d'accéder aux institutions judiciaires. En coopération avec l'équipe de pays et ses partenaires internationaux, la MINUSCA a continué de fournir une assistance technique aux autorités centrafricaines dans l'objectif de rendre opérationnelle la Cour pénale spéciale, ce qui a permis de réaliser d'importants progrès pendant l'exercice considéré. Des ateliers sur l'aide et l'assistance juridictionnelles ont été organisés et les recommandations qui en ont découlé ont par la suite été intégrées dans le projet de loi sur l'aide juridictionnelle. En parallèle, une campagne d'information et de sensibilisation a été menée, ainsi que des activités de formation à l'intention de la population locale, des autorités administratives et judiciaires et des groupes armés sur des thèmes tels que l'état de droit, l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité, afin de sensibiliser le public à la justice et au respect des droits de l'homme.

44. La MINUSCA a encouragé la mise en place d'un dialogue actif entre les parlementaires et leurs électeurs ainsi qu'entre les acteurs locaux, représentants de l'administration, les responsables politiques et la population locale, y compris les jeunes et les responsables communautaires, ce qui a permis de revitaliser le cadre de consultation et de coordination en vue du redéploiement du personnel administratif et de la remise en état et de l'équipement des bâtiments de l'administration civile. Ces mesures ont rendu possible le déploiement de fonctionnaires, notamment d'enseignants, dans les 16 préfectures du pays. Des séances de formation ont été organisées à l'intention des maires et des fonctionnaires des préfectures et sous-préfectures dans l'objectif de renforcer leurs capacités en matière d'administration publique, de gouvernance locale, de planification de projets locaux et d'établissement de budgets à cet effet.

45. Pour aider le Gouvernement à mettre en place un système de gestion des armes et des munitions afin d'améliorer la sécurité dans le pays, les installations de stockage des armements ont été sécurisées, des armureries ont été construites ou remises en état et des séances de formation à la gestion des armes et des munitions ont été organisées à l'intention des membres des forces armées centrafricaines, des forces de sécurité intérieure et des responsables pénitentiaires. Ces mesures ont contribué au développement des capacités des forces nationales de défense et de sécurité en matière de sécurisation et de gestion des armes et des munitions et à la limitation de leur circulation entre les groupes armés.

Réalisation escomptée 3.1 : Rétablissement progressif de l'état de droit en République centrafricaine

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre de tribunaux ayant ouvert leurs portes (2014/15 : 7 ; 2015/16 : 15 ; 2016/17 : 20)

Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires ouverts dans les régions à l'extérieur de Bangui (2014/15 : 2 ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 7)

Indicateurs de succès effectifs

Au total, 2 tribunaux ont rouvert leurs portes, l'un à Mbaïki, l'autre à Bambari, portant le nombre total de tribunaux en fonctionnement à 18 sur 27 en République centrafricaine pendant l'exercice considéré. Par ailleurs, la remise en état des tribunaux de Paoua, Sibut et Kaga Bandoro était en cours à la fin de l'exercice considéré. Le nombre de tribunaux ayant rouvert leurs portes est inférieur aux prévisions en raison des conditions de sécurité difficiles dans certaines régions du pays et des nombreux vols d'équipements et de matériel sur les chantiers, au motif desquels il a fallu interrompre les travaux.

Au total, 4 établissements pénitentiaires ont été rouverts, à Berbérati, Bouar, Bimbo et Mbaïki. En outre, un établissement pénitentiaire a été remis en état à Bangassou ; mais il a été pillé et a dû cesser de fonctionner pendant l'exercice considéré. Le nombre d'établissements pénitentiaires ouverts est inférieur aux prévisions en raison des atteintes à la sécurité qui se sont produites à Kaga Bandoro, notamment une attaque du site de l'établissement pénitentiaire qui a retardé la remise en état du bâtiment. Deux autres établissements pénitentiaires ont été rouverts à Bangui : Ngaragba (et son annexe) et camp de Roux.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre Observations</i>
Fourniture de conseils techniques, dans le cadre de réunions hebdomadaires avec les homologues ministériels concernés et les autorités pénitentiaires, visant à améliorer le comportement professionnel des autorités et des agents de l'administration pénitentiaire de façon à assurer la conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme	<p>Oui Des réunions hebdomadaires ont été organisées dans 9 lieux de détention (Bambari, Bangassou, Berbérati, Bimbo, Bria, Ngaragba et son annexe, camp de Roux, Bouar et Kaga Bandoro) avec le Directeur général des prisons et la Direction de l'administration pénitentiaire</p> <p>Celles-ci ont permis d'améliorer les capacités de gestion des autorités pénitentiaires nationales. En outre, les questions de l'application des réformes pénitentiaires, concernant notamment l'élaboration des politiques, les crédits budgétaires et l'amélioration de la santé des détenus, ainsi que de la réouverture des établissements pénitentiaires situés dans les régions à l'extérieur de Bangui, ont fait l'objet de discussions et ont été abordées en temps voulu.</p>
21 ateliers de renforcement des capacités pour le personnel pénitentiaire dans l'ensemble du pays	<p>3 Ateliers de deux jours sur les décrets d'application de la loi 12.003 établissant les principes fondamentaux du système pénitentiaire centrafricain ont été organisés à Bambari, Bouar et Bangui à l'intention de 137 participants</p> <p>10 Séances de formation sur les droits et la réinsertion sociale des détenus (98 participants, dont 47 femmes) et sur la sécurité et les statistiques des établissements pénitentiaires (100 participants, dont 46 femmes)</p> <p>1 Stage de formation de deux jours sur la gestion des dépôts d'armes et de munitions et des armes organisé à l'intention de 8 membres des forces armées centrafricaines</p> <p>1 Stage de formation de cinq mois organisé à l'intention du personnel pénitentiaire comprenant des activités de renforcement des capacités, de mentorat et de formation en cours d'emploi (41 participants, dont 33 femmes). Par la suite, 32 participants ont été officiellement intégrés dans le service et déployés</p> <p>Le nombre de stages de formation est inférieur aux prévisions en raison de l'allongement de leur durée</p>
Remise en état, construction et équipement de 15 cours et tribunaux dans les préfectures	<p>2 Voir l'indicateur de succès effectif à la section « Réalisation escomptée » 3.1 ci-dessus</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de la coopération entre le PNUD et la MINUSCA, du matériel de</p>

Réunions mensuelles organisées avec les autorités nationales compétentes en ce qui concerne la coordination et la planification du déploiement des du personnel du système de justice pénale et chargé du respect de l'état de droit au niveau des préfectures	bureau a été fourni aux trois cours d'appel (Bangui, Bouar et Bambari) et aux tribunaux de première instance relevant de leur juridiction
Établissement de demandes et de documents de fond et organisation de réunions trimestrielles aux fins de la remise en état ou de la construction d'établissements pénitentiaires, dans l'objectif d'incarcérer davantage d'auteurs d'infraction dans des conditions sûres et dignes, notamment par la construction de quartiers distincts pour hommes et pour femmes	Oui Des réunions de coordination en vue du redéploiement des magistrats et du personnel judiciaire se sont tenues à intervalles réguliers dans les juridictions de Bangassou, Bambari, Berbérati, Boda, Bossangoa, Bossembele, Bouar, Bozoum, Carnot, Mbaïki, Mobaye, Nola, Obo, Paoua et Sibut. Toutefois, en raison des problèmes de sécurité et des conditions de vie difficiles à Bangassou, Mobaye et Bambari, les magistrats qui y avaient été redéployés ont quitté leur poste et sont retournés à Bangui
Fourniture de conseils et d'une assistance technique lors de réunions hebdomadaires et de 5 ateliers de 2 jours chacun organisés à l'intention de 20 magistrats des tribunaux chargés des affaires pénales afin de leur permettre de mener des enquêtes impartiales et efficaces conformes aux normes internationales	Oui Des descriptifs ont été préparés pour tous les projets portant sur des établissement pénitentiaires (plans, devis, informations sur les partenaires).
Réunions hebdomadaires avec des représentants du ministère de la justice au sujet de la mise au point d'un plan stratégique pour le secteur judiciaire qui comprendra le redéploiement progressif des fonctionnaires de justice dans tout le pays et prévoira la mise en place de mesures de protection et de services d'aide pour les victimes et les témoins, ainsi que de mesures de protection pour le personnel judiciaire	<p>26 Rapports bihebdomadaires et 1 rapport annuel sur la gestion des projets ont été établis</p> <p>4 Réunions trimestrielles</p> <p>Oui Des réunions hebdomadaires ont été organisées à l'intention des magistrats afin de leur fournir des conseils et un appui technique en matière d'enquête et de poursuites, de collecte et de conservation des preuves et d'analyse criminalistique.</p> <p>1 Stage de formation de 9 semaines a été organisé à l'intention de 92 magistrats et 102 greffiers des juridictions des cours d'appel de Bangui, Bouar et Bambari</p> <p>Le produit inférieur aux prévisions s'explique par une redéfinition des priorités, afin de s'intéresser davantage à l'organisation des audiences pénales, et par les conditions de sécurité qui ont poussé un certain nombre de magistrats à quitter leur poste dans les régions et à retourner à Bangui.</p> <p>52 Réunions</p> <p>À la suite de ces réunions, un certain nombre de magistrats ont été redéployés dans l'ensemble du pays.</p> <p>L'élaboration de la stratégie de protection des victimes et des témoins n'ayant pas été terminée, les mécanismes y relatifs n'ont pas été mis en place au niveau national. Toutefois, la protection rapprochée du Président et de certains membres du système judiciaire a été assurée, en collaboration avec la police des Nations Unies</p>

Organisation de 3 sessions, de 2 jours chacune, de formation aux procédures pénales et à l'administration des tribunaux à l'intention de 100 magistrats devant être redéployés dans les régions, et de 1 stage de formation de 2 jours pour 50 magistrats et 10 policiers sur les techniques d'investigation des cas de violence sexuelle et sexiste

Fourniture d'un appui logistique au Ministère de la justice pour l'organisation de 3 audiences pénales, une dans chaque cour d'appel (Bangui, Bouar et Bambari)

Fourniture d'un appui logistique au Ministère de la justice pour le transport de 5 membres du personnel judiciaire par des vols affrétés par l'ONU à l'occasion de 2 audiences foraines

Organisation de 1 séminaire de 2 jours à l'intention de 50 participants, membres de l'ordre des avocats, représentants du Ministère de la justice et prestataires de l'aide judiciaire, sur la législation et

et un procureur a été hébergé dans le complexe de la MINUSCA à Kaga Bandoro.

4 Séances de formation, de 2 jours chacune, sur la gestion des tribunaux et le recours à des matériaux normalisés, organisées à l'intention de 136 membres du personnel des cours d'appel de Bangui, Bouar et Bambari

1 Séance de formation de 2 jours sur les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits, organisée à l'intention des magistrats, des officiers de police judiciaire et des médecins légistes

1 Séance de formation de 3 jours sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits, organisée à l'intention des magistrats, des officiers de police judiciaire et des enquêteurs de la Cour pénale spéciale et de l'unité mixte d'intervention rapide et de prévention chargée de combattre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants

Le produit est supérieur aux prévisions en raison de la demande et du déploiement de personnel judiciaire.

1 Audience pénale (cour d'appel de Bangui)
56 dossiers pénaux concernant 94 individus ont été inscrits au rôle (81 individus ont été jugés et 13 dossiers classés)

Le produit inférieur aux prévisions s'explique par les absences répétées du procureur de la Cour d'appel de Bouar et d'autres membres du personnel judiciaire, en raison desquelles il n'a pas été possible de préparer 17 dossiers qui devaient être inscrits au rôle, ainsi que par les conditions de sécurité à Bambari qui ont entravé le redéploiement du personnel judiciaire, y compris des magistrats, pendant l'audience

8 Membres du personnel judiciaire transportés par vols affrétés (5 à Bria et 3 à Bouar)

11 Audiences foraines organisées (2 dans la juridiction de Bria et 9 dans celle de Bouar)

Le produit supérieur aux prévisions s'explique par la contribution d'un projet mené conjointement par la MINUSCA avec le PNUD et ONU-Femmes.

1 Atelier de 2 jours

45 Participants, parmi lesquels des avocats, des membres du système judiciaire et de la société civile et des partenaires techniques et financiers

les procédures requises pour établir un service d'aide judiciaire efficace destiné aux personnes indigentes

Des recommandations ont été faites et intégrées au projet de loi sur l'aide juridictionnelle, relatives notamment à la création d'un mécanisme autonome de gestion de l'aide juridictionnelle assurant une représentation égale de toutes les parties intéressées (parmi lesquelles le Ministère de la justice, l'ordre des avocats et les assistants juridiques), à l'élaboration d'une loi sur les mécanismes de financement de l'aide juridictionnelle, modifiant les critères requis pour bénéficier de cette aide et à l'élaboration d'une stratégie nationale d'aide juridictionnelle.

Organisation d'activités de plaidoyer et de sensibilisation hebdomadaires et mensuelles visant à promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice au moyen de supports multimédias (publications, émissions de télévision), d'ateliers et d'activités de mobilisation communautaire

Oui Des activités multimédias, de sensibilisation et de vulgarisation ont été organisées en parallèle de chaque formation, action de sensibilisation ou autre menée par la Mission en vue de promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice.

Des activités de sensibilisation (ateliers et réunions), visant à promouvoir l'état de droit, l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité, ont été organisées dans les régions à l'intention de la population locale, des administrations, des autorités judiciaires et des groupes armés, et ont permis de sensibiliser le public au mandat, aux efforts et aux activités de la Mission ainsi que d'améliorer la réputation de celle-ci auprès de la population centrafricaine.

Visites mensuelles dans les établissements pénitentiaires pour contrôler les conditions de détention et assurer un suivi auprès des autorités par des activités de sensibilisation

Oui Voir le premier produit mentionné dans la section « Réalisation escomptée » 3.1 ci-dessus

Par ailleurs, la Mission a fourni des conseils au quotidien aux autorités pénitentiaires en entretenant des contacts réguliers avec celles-ci et en déployant du personnel pénitentiaire fourni par le Gouvernement auprès des autorités centrafricaines.

Des visites régulières dans les centres de détention ont permis d'améliorer la situation en matière de sécurité dans les prisons de Bangui. Les conditions de détention sont demeurées difficiles dans les régions et des cas d'évasion, de trafic ou de consommation de produits illicites ont été rapportés fréquemment. Si des efforts ont été faits pour réduire le surpeuplement dans les centres de détention en remettant en état et en rouvrant des centres, les conditions de détention sont restées difficiles, en particulier en ce qui concerne la nourriture, les soins de santé et les programmes de réinsertion sociale, en raison d'une allocation insuffisante

de ressources financières par les autorités nationales.

Réalisation escomptée 3.2 : Rétablissement progressif des institutions gouvernementales et extension de l'autorité de l'État en République centrafricaine

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre de représentants des autorités locales et de fonctionnaires déployés et dûment formés (2014/15 : sans objet ; 2015/16: 275 ; 2016/17: 550)

306 représentants des autorités locales et fonctionnaires de l'administration civile et du système judiciaire ont été déployés au total. Il s'est toutefois avéré difficile de veiller à ce que ceux-ci restent à leur poste. Les statistiques montrent une présence effective des fonctionnaires de 70 %. L'effectif déployé est inférieur aux prévisions car le déploiement s'est fait tardivement, le temps de mettre su point la version définitive d'une meilleure approche stratégique de la durabilité et des mesures de rétention du personnel.

Augmentation du nombre de membres de la police nationale, de la gendarmerie, de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et autres fonctionnaires déployés et dûment formés à la protection des civils (2014/15 : sans objet ; 2015/16: 100 ; 2016/17: 250)

Objectif atteint. Au total, 1 503 policiers, 2 053 gendarmes et 329 membres de l'appareil judiciaire (123 magistrats, 100 greffiers et secrétaires et 106 responsables pénitentiaires) ont été formés à la protection des civils. Les candidatures de 700 candidats à la police nationale et la gendarmerie sont en cours de validation et 500 d'entre eux doivent être recrutés à la fin de l'exercice considéré.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre Observations*

Réunions mensuelles avec les autorités nationales pour les aider à élaborer un plan stratégique visant à rétablir et à étendre l'autorité de l'État

357 Réunions avec les autorités locales (préfets, sous-préfets et maires), les ministres du Gouvernement, le président de la cour d'appel, le procureur général et les commandants de compagnies de gendarmerie

Le nombre de réunions est supérieur aux prévisions en raison de la promotion d'un dialogue actif avec les autorités nationales et locales en vue de la mise en œuvre d'une vision stratégique nationale du rétablissement de l'autorité de l'État.

Adoption par le Gouvernement élu d'un cadre pour la tenue régulière de consultations, avec la communauté internationale des donateurs, les partenaires et les autres parties prenantes, en vue de la mise en œuvre d'une feuille de route pour le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et l'élaboration de politiques

Oui Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix a été signé à l'occasion de la Conférence de Bruxelles pour la République centrafricaine le 17 novembre 2016.

Préparation de débats communautaires à l'approche des élections locales

Non Alors que la Mission allait mener des activités conjointes avec le bureau électoral de Bouar dans le cadre des préparatifs des élections locales, le projet a été reporté, car la date des élections locales n'avait pas encore été

Coopération régulière avec les acteurs politiques locaux, y compris la société civile, visant à encourager un engagement politique en faveur de la décentralisation

12 ateliers de renforcement des capacités, en coordination avec l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies, à l'intention de 300 préfets, sous-préfets, maires et fonctionnaires, concernant l'administration publique, les compétences essentielles de l'État, la gouvernance locale, la planification et la budgétisation des projets locaux de stabilisation et de reconstruction

Remise en état ou construction de 12 structures de l'administration civile dans tout le pays

Fourniture d'un appui hebdomadaire aux autorités nationales en vue de garantir une gestion et un entreposage sûrs et efficaces des stocks d'armes et des munitions, notamment à l'occasion de réunions mensuelles avec les hauts responsables locaux afin de leur fournir des conseils et de contrôler les pratiques de gestion des armes et des munitions dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité

communiquée par le Gouvernement de la République centrafricaine.

14 Réunions sur la décentralisation tenues avec des parlementaires et 177 acteurs locaux, notamment des groupes de jeunes, des groupes de femmes et des entités religieuses

4 Ateliers ont été organisés sur des thèmes liés à la décentralisation.

20 Ateliers de renforcement des capacités

Le nombre d'ateliers est plus élevé que prévu en raison de l'augmentation de la demande de formations suite à la fin du Gouvernement de transition et à l'amélioration des principaux ministères.

27 Structures administratives

Le nombre de structures administratives est supérieur aux prévisions dans la mesure où l'opération intégrée dirigée par la Mission pour faire face à la crise à Bambari, à laquelle ont participé le Gouvernement et des acteurs internationaux et menée en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, a entraîné une augmentation des besoins de remise en état et de construction dans la ville suite au départ des groupes armés.

20 Installations de stockage ont été construites

48 Membres des forces armées de la République centrafricaine et des forces de sécurité intérieure ont été formés (y compris des policiers, des gendarmes et des agents des douanes et des eaux et forêts).

65 Évaluations de gestion des armes et des munitions ont été menées.

4 Dépôts d'armes, d'une capacité de 100 armes ont été construits à l'usage des policiers, des gendarmes et des agents des douanes et des eaux et forêts.

65 Visites d'évaluation ont été effectuées dans plusieurs sites des forces armées de la République centrafricaine, de la police, de la gendarmerie, des douanes, de l'administration pénitentiaire et de celle des eaux et forêts afin d'évaluer les capacités de stockage d'armes et de recenser les besoins de remise en état et de construction pour aider le Gouvernement à mettre en place un système de gestion des armes et des munitions.

10 Projets de remise en état consistant à sécuriser les installations de stockage grâce à des portes blindées, des coffres-forts pour armes ou des renforcements en béton

5 Dépôts d'armes ont été installés aux fins de l'entreposage d'armes destinées à la formation des forces nationales par les agents nationaux et le personnel de police des Nations Unies

Formation de 8 membres des forces armées de la République centrafricaine et de 40 membres des forces de sécurité intérieure au métier d'armurier pour renforcer les capacités de gestion et de contrôle des armes

Un appui stratégique a été fourni aux homologues nationaux en vue de la création de la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre et de l'élaboration d'une feuille de route pour ladite Commission.

Composante 4 : appui

46. Durant l'exercice considéré, la composante appui de la Mission a fourni des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et efficients à des effectifs moyens réels de 12 211 membres du personnel en tenue et 1 327 membres du personnel civil pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants. Des rations ont été fournies à tous les contingents et aux unités de police constituées et les groupes électrogènes et les véhicules appartenant aux contingents et à l'ONU ont été dûment approvisionnés en carburants.

47. En outre, en raison du manque de structures d'hébergement pour le personnel de la Mission dans la plupart des régions, des modules d'hébergement préfabriqués ont été installés dans des camps d'hébergement intégrés. Afin de faciliter la collaboration dans le cadre des efforts opérationnels et d'accueillir davantage de personnel civil dans des locaux centraux à usage de bureau à Bangui, la Mission a rénové des locaux proches du quartier général intégré de la Mission à l'intention des sections organiques. Afin de renforcer et de garantir la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, des murs d'enceinte, des barrières New Jersey et des murs pare-éclats en T conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle ont été construits et installés, comme prévu, sur les sites de la Mission. Certains ponts, routes et aérodromes sans revêtement dans la zone de la Mission ont été réparés et entretenus pour faciliter les opérations logistiques. La Mission a également pu transmettre des messages de paix et d'unification, des informations et d'autres contenus de sensibilisation en matière de paix et de stabilité au grand public grâce à ses émetteurs et à sa station de radio.

48. Cependant, des problèmes logistiques, tels que le mauvais état du réseau routier et d'autres infrastructures, des préoccupations liées à la sécurité dans la zone d'opérations et les intempéries, ont empêché la Mission de fournir certains services dans la région et d'installer des stations de traitement des eaux et des usines de traitement des déchets dans certaines zones. En outre, les postes de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies de Bambari, Bossangoa et Obo et ceux de Berbérati et Ndélé ont ouvert en avril et juillet 2017 respectivement en raison de retards dans les travaux de construction et de l'occupation imprévue d'installations médicales dans certains secteurs par des personnes déplacées lors de crises en matière de sécurité. La création

de postes de soin d'urgence et de premiers secours qui était prévue à Bangui a été annulée, dans la mesure où les installations médicales actuelles de Bangui suffisent à répondre aux besoins médicaux du personnel de la Mission. La Mission a acheté et fourni des vaccins contre le choléra dans le cadre de la planification des interventions d'urgence en cas d'épidémies de choléra et distribué des moustiquaires, des répulsifs et des produits de chimioprophylaxie pour lutter contre le paludisme au sein de la Mission.

Réalisation escomptée 4.1 : Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui logistique et administratif à la Mission

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'installations, dont le quartier général intégré de la Mission, des bureaux extérieurs, des aérodromes et des logements (2014/15 : 46 ; 2015/16: 61 ; 2016/17: 75)

Un nouveau complexe et un nouveau camp ont été créés et tous les camps de secteur ont été agrandis, ce qui représente un total de 63 camps et complexes.

Déploiement d'une proportion accrue des effectifs civils prévus au 30 juin 2017

Un total de 1 724 postes et emplois de temporaire a été autorisé pour l'exercice considéré. Au 30 juin 2017, 1 354 membres du personnel civil, soit 79 % de l'effectif civil approuvé, avaient été recrutés. Au total, 125 membres du personnel civil supplémentaires ont donc été recrutés par rapport aux 1 299 membres recrutés fin juin 2016, ce qui représente une augmentation de 10 %.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre Observations

Amélioration des services

Mise en place d'une technologie satellitaire offrant des communications à faible temps de latence qui permettra d'améliorer la qualité des données vocales et de fournir des images vidéo à haute définition ainsi que d'accélérer le débit des connexions Internet

Oui Objectif atteint. Le projet pilote a été mené à bien à Bangui. Bien que la Mission ait prévu d'étendre ce projet à d'autres régions, le Siège continue à négocier le contrat avec le prestataire.

Amélioration des services bancaires et installation de distributeurs automatiques de billets supplémentaires sur le site de la Mission

Oui Objectif atteint. Une nouvelle succursale de la banque a été créée le 17 mars 2017 dans les locaux de la MINUSCA à Bouar, la première succursale ayant ouvert à l'extérieur de Bangui dès le début de la guerre civile. Le nombre de distributeurs automatiques de billets a été réduit, passant de trois à deux, ce qui suffit à répondre aux besoins du personnel de la Mission stationné dans les deux complexes de Bangui.

Militaires, personnel de police et personnel civil

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 169 observateurs militaires et de 10 581 membres des contingents, dont 311 officiers d'état-major, de 400 membres de la police des Nations Unies et 1 680 membres des unités de police constituées, et administration d'un effectif

139 Observateurs militaires
10 304 Membres des contingents, dont des officiers d'état-major
319 Personnel de police des Nations Unies
1 449 Membres d'unités de police constituées

maximum de 1 728 membres du personnel civil, à savoir 790 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 699 agents recrutés sur le plan national, 239 Volontaires des Nations Unies et 40 agents fournis par des gouvernements

Établissement de 332 rapports périodiques sur la vérification, le contrôle et l'inspection du matériel appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome des contingents et des unités de police constituées

Fourniture et entreposage, sur tous les sites de la Mission, de 12 196 tonnes de rations, de 170 100 rations de combat et de 929 500 litres d'eau en bouteille destinés aux membres des contingents et des unités de police constituées

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel militaire, policier et civil, prévoyant des séances de formation, des activités de prévention, des mesures de suivi, des sanctions disciplinaires et l'élaboration de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle

615 Personnel recruté sur le plan international (dont 30 agents temporaires)

430 Personnel recruté sur le plan national (dont 1 agent temporaire)

192 Volontaires des Nations Unies

90 Personnel fourni par les gouvernements

308 Rapports d'inspection

Le résultat inférieur aux prévisions s'explique par le déploiement de 39 unités sur les 42 prévues.

8581 Tonnes de rations

122 733 Rations de combat

4,8 Millions de litres d'eau en bouteille

S'agissant de la fourniture et de l'entreposage de rations et de rations de combats, le produit inférieur aux prévisions est imputable au taux de vacance plus élevé que prévu des membres des unités de police constituées.

Le nombre de litres d'eau en bouteille supérieur aux prévisions s'explique par le non déploiement d'installations de traitement des déchets prévues dans de nombreux sites de déploiement et la création de bases opérationnelles temporaires, ainsi que par l'augmentation des besoins opérationnels à plusieurs endroits.

Oui *Formation et prévention*

2 473 militaires ont été formés lors de 90 séances de formation, 1 791 policiers lors de 60 séances et 1 488 membres du personnel civil lors de 86 séances. Des membres, des associations et des groupes de la population locale ont participé à 32 séances. En plus d'utiliser la formation comme mécanisme de prévention, 39 visites d'estimation des risques ont été menées dans des bases militaires et de police, les allégations de conduite répréhensible et particulièrement d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ont été recensées et classées par catégorie, puis portées à la connaissance des autorités compétentes de la Mission afin que les mesures correctives nécessaires soient prises et la situation régulièrement réévaluée.

Une équipe d'intervention d'urgence chargée des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, composée de membres de la force, du Service déontologie et discipline et de l'administration de la Mission, a été créée afin d'améliorer la

gestion des risques et la réaction de la MINUSCA et de garantir l'application des recommandations formulées lors des visites d'estimation des risques. Les réunions hebdomadaires de l'équipe conjointe de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans la Mission et les secteurs et les fréquentes patrouilles autour des camps d'unités militaires et d'unités de police constituées ont contribué à la prévention des actes répréhensibles. Les militaires, les membres des unités de police constituées, la police des Nations Unies, le personnel civil de la Mission et les représentants d'organismes ont effectué des patrouilles conjointes.

Signalements

Sachant qu'il importe de partager la responsabilité de l'élaboration des politiques et des directives, un accord d'échange d'informations a été élaboré pour mieux rationaliser la procédure de signalement et l'échange d'informations entre tous les acteurs, notamment par l'entremise d'un réseau de référents chargés des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Les moyens de signalement des fautes ont été améliorés et continuent de faire l'objet d'un suivi pour que les victimes puissent déposer plainte en appelant un numéro d'urgence gratuit, en envoyant un courriel ou en se présentant en personne au Service déontologie et discipline, ou encore en passant par la ligne directe de l'équipe de pays et le réseau de référents chargés des cas d'exploitation et d'atteinte sexuelles.

Au cours de la période considérée, le Service a enregistré 53 plaintes dans le Système de suivi des fautes professionnelles, qui ont été traitées immédiatement conformément aux procédures en vigueur.

Mesures correctives

Le programme d'aide aux victimes a été renforcé grâce à la nomination d'un défenseur des droits des victimes et à l'affectation au Service déontologie et discipline de personnel spécialisé chargé de la sensibilisation et de l'aide aux victimes. Après des mois de sensibilisation des partenaires et de partage d'informations avec ces derniers, la MINUSCA a créé et actualisé un tableau de suivi de l'aide aux victimes recensant chaque victime présumée d'exploitation et d'atteintes sexuelles du fait de membres du

personnel des Nations Unies, ce qui constitue la concrétisation d'un élément essentiel de la stratégie d'aide aux victimes envisagée. Les victimes font l'objet d'un suivi périodique et le bilan de l'assistance aux victimes est actualisé et communiqué au Siège. La MINUSCA veille à ce qu'une aide adéquate soit apportée aux victimes dans la limite des moyens disponibles à recenser toute lacune en matière d'assistance pour prendre les mesures correctives nécessaires

Installations et infrastructures

Mise en place de camps préfabriqués destinés au personnel civil et en tenue dans 3 postes de commandement de secteur (Bouar, Kaga Bandoro et Bria) et 8 bureaux de sous-secteur, de 8 entrepôts à la base logistique à l'aéroport M'poko de Bangui, de 2 sites de gestion des déchets à Bangui et de 1 poste de commandement de secteur, ainsi que de 17 points d'eau dans des camps militaires des secteurs occidental, central et oriental

Réfection de l'itinéraire d'approvisionnement principal et des itinéraires secondaires dans 3 secteurs (525 km) et remise en état de 16 ponts – 4 dans le secteur occidental, 7 dans le secteur central et 5 dans le secteur oriental

Réfection et entretien périodique de 5 terrains d'aviation sans revêtement à Bouar, Kaga Bandoro, Bria, Bossangoa et Bambari

Installation de 5 cuisines préfabriquées pour 100 personnes à Bossangoa, Bangassou, Paoua, Birao et Obo

- 508 Modules d'hébergement préfabriqués ont été installés dans les camps d'hébergement intégrés de 3 postes de commandement de secteur et 8 bureaux de sous-secteur.
- 2 Entrepôts de Bangui ont été mis en place dans 2 districts au lieu de l'aéroport M'poko en raison des besoins opérationnels.
- 1 Site de gestion des déchets mis en place à Bangui
- 15 Points d'eau mis en place dans la zone d'opérations

Le nombre de sites de gestion de déchets a été inférieur aux prévisions en raison des problèmes logistiques et problèmes de sécurité rencontrés et le faible rendement d'un puits, qui n'a pas pu fonctionner, explique que le nombre de points d'eau creusés a été inférieur aux prévisions

- 631 Km de routes sans revêtement ont été réparés dans la zone d'opérations.
- 18 Ponts ont été remis en état – 4 dans le secteur occidental, 6 dans le secteur central, 7 dans le secteur oriental et 1 à Bangui.

Le kilométrage de routes réparées est supérieur aux prévisions car il était indispensable d'entretenir les principaux itinéraires d'approvisionnement pour les convois, les déplacements des contingents et la livraison de rations et de carburant.

- 11 Terrains d'aviation ont été entretenus
- Le produit supérieur aux prévisions est imputable aux besoins opérationnels.
- 6 Cuisines préfabriquées pour 100 personnes ont été installées à Bossangoa, Berbérati, Bouar, Bria, Kaga Bandoro et Ndélé.

Il a fallu installer les cuisines dans des sites différents de ceux initialement prévus en raison des contraintes logistiques et de la situation en matière de sécurité.

Construction sur 20 sites de fosses septiques et des systèmes d'approvisionnement en eau requis

Achèvement de travaux, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle, dans 5 locaux de Bangui et 3 postes de commandement de secteur

Exploitation et entretien de 40 stations de traitement des eaux, de 30 stations de traitement des eaux usées, de 2 360 climatiseurs et de 320 groupes électrogènes dans les 3 postes de commandement de secteur, dans 7 bureaux de sous-secteur et dans 5 sites à Bangui

Remise en état, au camp M'poko de Bangui, de 7 bâtiments destinés aux opérations aériennes, au contrôle des mouvements et aux transports

Distribution de 8,4 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux groupes électrogènes

20 Fosses septiques ont été construites dans la zone d'opérations.

5 Locaux de Bangui (la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général, le quartier général de la Mission, l'entrepôt, la base de soutien logistique (Des Jean) et l'extension des locaux du quartier général).

87 Barrières New Jersey et murs pare-éclats en T ont été installés.

3 Postes de commandement de secteur

3 Km de murs d'enceinte ont été construits autour des camps d'hébergement intégrés et de nouveaux portails et barrières de sécurité ont été installés. Des fossés et des clôtures ont été construits et améliorés. Des tours d'observation ont également été construites et du barbelé concertina et des projecteurs de sécurité ont été installés.

15 Stations de traitement des eaux

19 Stations de traitement des eaux usées

2 500 Climatiseurs

198 Groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis dans la zone d'opérations

Le nombre moins élevé que prévu de stations de traitement des eaux usées et d'usines de traitement des déchets est imputable aux problèmes de sécurité et de logistique.

Le nombre de groupes électrogènes entretenus est moins élevé que prévu en raison du nombre effectif de groupes électrogènes fonctionnant dans la Mission.

7 Bâtiments ont été remis en état

Des blocs sanitaires préfabriqués supplémentaires ont été installés dans le complexe de M'Poko pour le personnel de la Mission dans la zone et pour les ateliers.

10,5 Millions de litres (dont 1,3 million de litres en réserve stratégique)

Le nombre de litres de carburant et lubrifiant est supérieur aux prévisions car le nombre effectif de déploiements de contingents et le nombre effectifs d'endroits où la Mission a dû effectuer des activités militaires ont été supérieurs aux prévisions du fait de la détérioration de la situation en matière de sécurité.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 906 véhicules des Nations Unies, dont des véhicules blindés, dans 7 ateliers dans les 3 postes de commandement de secteur et d'autres bureaux locaux

Mise en place d'une navette fonctionnant 7 jours sur 7 pour le transport de 400 membres du personnel par jour en moyenne, entre leur lieu de résidence et les sites de la Mission

Distribution de 4,4 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux transports terrestres, dont 3,3 millions aux véhicules appartenant aux contingents

Opérations aériennes

Exploitation et entretien de 3 avions et 12 hélicoptères

Entreposage et distribution de 11,8 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux opérations aériennes

Communications

Exploitation et entretien d'un réseau satellite pour les communications vocales et par télécopie et vidéo et pour la transmission de données, comptant une station centrale à Bangui, 1 974 systèmes de gestion des appels et accessoires, 725 matériels divers pour le réseau, 37 matériels de téléphonie et de

932 Véhicules, dont plusieurs blindés

9 Ateliers à Bouar, Kaga Bandoro, Bria, Bangui, Birao, Ndélé, Obo, Bangassou et Berbérati

Le nombre plus élevé que prévu de véhicules entretenus est imputable à l'achat de véhicules supplémentaires pendant la période considérée en raison des besoins opérationnels.

247 Membres du personnel des Nations Unies

Le résultat inférieur aux prévisions s'explique par l'utilisation de nouveaux véhicules légers, achetés pendant la période précédente et reçus au cours de la période considérée, au lieu du service de navette.

6.2 Millions de litres (dont 4,4 millions de litres pour les véhicules appartenant aux contingents et 0,5 million en réserve stratégique)

Le nombre de litres de carburant et lubrifiant supérieur aux prévisions s'explique principalement par le fait que le nombre effectif de déploiements de contingents et le nombre effectifs d'endroits où la Mission a dû effectuer des activités militaires ont été supérieurs aux prévisions du fait de la détérioration de la situation en matière de sécurité.

3 Avions

12 Hélicoptères

Un hélicoptère est arrivé à la Mission en mai 2017 en raison de problèmes techniques.

10,2 Millions de litres (dont 0,5 million de litres en réserve stratégique)

Le produit exécuté est inférieur car le nombre d'heures de vol nécessaires pour les opérations de la Mission a été moins élevé que prévu.

Oui Maintenance d'un réseau satellite pour les communications vocales, par télécopie et vidéo et pour la transmission de données, doté d'une station centrale à Bangui

22 Systèmes de gestion des appels ont été installés dans les sites de la MINUSCA .

vidéoconférence et 447 unités d'alimentation électrique

- 2 450 Accessoires de gestion des appels (autocommutateurs privés)
Le produit supérieur aux prévisions s'explique par l'augmentation des utilisateurs finaux dans tous les sites de la MINUSCA.
- 766 Matériels divers pour le réseau (commutateurs, routeurs, points d'accès, contrôleurs), et installation de points d'accès supplémentaires dans les bureaux régionaux
- 37 Matériels de téléphonie et de vidéoconférence
- 847 Unités d'alimentation électrique (400 x 750VA pour éviter les variations de tension)
Le nombre supérieur aux prévisions s'explique par l'instabilité de l'alimentation électrique dans les secteurs et les fréquents orages qui ont perturbé le réseau et endommagé le matériel.

Exploitation et entretien de 3 789 radios mobiles, radios de la base et radios portatives

- 3 789 Radios mobiles, radios de la base et radios portatives entretenues

Exploitation et entretien de 16 stations de radiodiffusion FM sur tout le territoire de la République centrafricaine et d'un studio de production d'émissions radiophoniques à Bangui

- 1 Station de radio (Guira FM)
- 12 Émetteurs étaient opérationnels dans la zone d'opérations.
Le nombre de stations de radio inférieur aux prévisions s'explique par l'instabilité de la situation en matière de sécurité. Des émetteurs permettant la diffusion d'émissions dans tout le pays ont été achetés à la place.

Informatique

Exploitation et entretien de 3 070 ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, de 589 imprimantes et de 77 serveurs

- 3 070 Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables (dont des ordinateurs notebooks)
- 471 Imprimantes multifonctions
- 87 Serveurs (14 physiques et 73 virtuels)
Le nombre d'imprimantes entretenues est inférieur aux prévisions à cause de retards dans l'agrandissement des bureaux locaux.

Exploitation et entretien de 162 réseaux locaux et longue portée destinés à quelque 2 520 utilisateurs présents sur 46 sites de la zone d'opérations de la Mission

- 162 Réseaux locaux et longue portée
- 2 520 Utilisateurs
- 79 Sites de la zone d'opérations (36 sites différents à Bangui, 3 postes de commandement de secteur, 8 bureaux régionaux et 29 postes opérationnels dans différentes régions)

Santé

Exploitation et entretien d'un dispensaire des Nations Unies de niveau I et d'un hôpital des Nations Unies de niveau II à Bangui, et de 10 postes

- 1 Dispensaire des Nations Unies de niveau I à Bangui
- 1 Hôpital des Nations Unies de niveau II à Bangui

de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies, dont 5 à Bangui et 5 autres à Bambari, Bossangoa, Bangassou, Berbérati et Ndélé

- 0 Poste de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies installé à Bangui

Les postes de Bangui n'ont pas été créés car les installations médicales existantes suffisent à répondre aux besoins médicaux du personnel de la Mission.

- 3 Postes de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies (Bambari, Bossangoa et Obo) étaient opérationnels à la fin de la période considérée

Le nombre de postes opérationnels est moins élevé que prévu en raison du manque de personnel médical et de bâtiments, encore en construction à la fin de la période considérée.

Entretien du dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne de la Mission sur tous les sites de l'ONU, notamment vers des hôpitaux de niveaux III et IV hors de la République centrafricaine

- Oui Le dispositif d'évacuation de la Mission par voies terrestre et aérienne vers les hôpitaux de niveau I et II de la Mission a été entretenu, leurs équipes d'évacuation sanitaire aérienne respectives étant implantées à Bangui, Bouar, Kaga Bandoro et Bria. Un appui a été fourni à l'évacuation sanitaire primaire principalement grâce aux hôpitaux de niveau I appartenant aux contingents et exploités par eux.

En outre, des contrats ont été maintenus avec des hôpitaux de niveaux III et IV à Kampala et à Nairobi. Les moyens aériens et véhicules de la Mission ont été utilisés, lorsque cela était possible, pour toutes les évacuations par voies terrestre et aérienne dans la zone de la Mission. Des évacuations ont été menées hors de la Mission au moyen du dispositif aérien de la MINUSCA et de vols commerciaux.

Conduite d'un programme de sensibilisation au VIH, y compris entre collègues, et fourniture de services de consultation et de dépistage confidentiels pour l'ensemble du personnel de la Mission

- Oui La Section des services médicaux a fourni ces services à tout le personnel de la Mission dans le cadre des cours d'initiation réguliers organisés par le Centre intégré de formation du personnel des missions et des médecins et la livraison des fournitures médicales ont été livrées dans toutes les installations médicales appartenant aux contingents et à l'ONU et exploitées par eux.

Centre intégré de formation du personnel des missions

Formation, en interne ou à l'extérieur, de quelque 3 647 membres du personnel

- 10 690 Membres du personnel ont été formés.

<p>Distribution de supports de formation intégrée sur la prise en compte des questions concernant les violences sexuelles liées au conflit dans toutes les activités des composantes de la Mission, devant servir lors de 3 séances de formation de deux jours destinées aux conseillers pour la protection des femmes et aux coordonnateurs chargés de s'occuper du problème des violences sexuelles liées au conflit dans les composantes militaire, de police et civile</p>	<p>Le nombre supérieur aux prévisions de membres du personnel formés est imputable au fait que le personnel de formation a disposé de certifications permettant d'organiser une plus large gamme de cours, devenus dès lors plus accessibles puisqu'ils avaient lieu dans la zone d'opérations de la Mission. Des séances de formations ont également été dispensées au personnel en prévision de l'adoption de nouveaux systèmes et méthodes de travail, tels que le logiciel COSMOS ou le progiciel de gestion intégré Umoja, de la mise hors service du Système Galileo de gestion des stocks et de l'utilisation des nouveaux modules de gestion des biens et des stocks d'Umoja.</p>
<p>Sécurité</p>	<p>1 Séance de formation de deux jours</p> <p>Le nombre de séances de formation de deux jours est inférieur aux prévisions en raison des difficultés d'affectation de participants des organismes, des bureaux extérieurs et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à trois séances différentes.</p>
<p>Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des personnalités en visite</p>	<p>Oui Protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général, des Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et de 2 visiteurs de haut niveau, ainsi que du Vice-Secrétaire général et de 4 Secrétaires généraux adjoints</p>
<p>Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies et d'évacuation pour tous les nouveaux membres du personnel</p>	<p>156 Séances d'initiation aux questions de sécurité destinées à tous les nouveaux membres du personnel</p> <p>26 Séances d'initiation destinées au personnel des Nations Unies et des organisations internationales en visite</p> <p>48 Séances de sensibilisation aux risques d'incendie à Bangui et dans les autres régions</p>

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	8 627,4	7 359,4	1 268,0	14,7
Contingents	336 326,8	343 958,9	(7 632,1)	(2,3)
Police des Nations Unies	18 392,2	16 292,8	2 099,4	11,4
Unités de police constituées	55 650,5	49 664,4	5 986,1	10,8
Total partiel	418 996,9	417 275,5	1 721,4	0,4
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	129 805,5	143 873,1	(14 067,6)	(10,8)
Personnel recruté sur le plan national	11 839,3	14 178,3	(2 339,0)	(19,8)
Volontaires des Nations Unies	12 421,3	11 606,5	814,8	6,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 785,6	9 376,7	(591,1)	(6,7)
Personnel fourni par des gouvernements	1 897,7	4 258,8	(2 361,1)	(124,4)
Total partiel	164 749,4	183 293,4	(18 544,0)	(11,3)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	1 051,4	1 175,3	(123,9)	(11,8)
Voyages	4 459,3	5 284,7	(825,4)	(18,5)
Installations et infrastructures	119 399,3	84 603,4	34 795,9	29,1
Transports terrestres	19 091,2	19 269,3	(178,1)	(0,9)
Opérations aériennes	83 760,9	57 934,1	25 826,8	30,8
Transports maritimes ou fluviaux	90,0	2 378,5	(2 288,5)	(2 542,8)
Communications	26 477,1	24 675,7	1 801,4	6,8
Informatique	25 968,5	18 547,4	7 421,1	28,6
Santé	8 669,6	1 496,1	7 173,5	82,7
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	45 014,3	52 678,7	(7 664,4)	(17,0)
Projets à effet rapide	3 000,0	3 004,2	(4,2)	(0,1)
Total partiel	336 981,6	271 047,4	65 934,2	19,6
Montant brut	920 727,9	871 616,3	49 111,6	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	11 551,7	12 328,8	(777,1)	(6,7)
Montant net	909 176,2	859 287,5	49 888,7	5,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	920 727,9	871 616,3	49 111,6	5,3

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

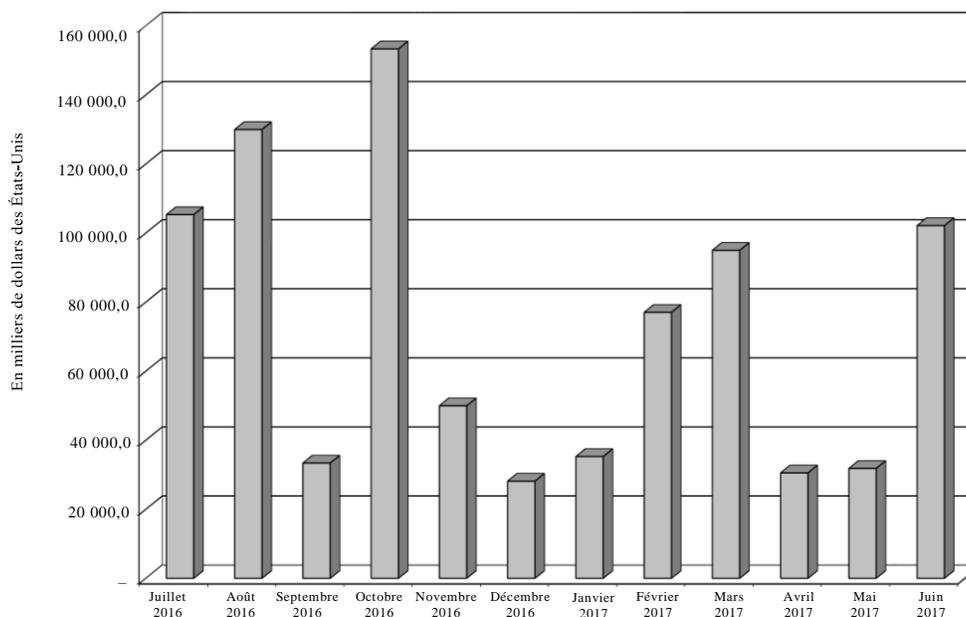
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	418 997		418 997
II. Personnel civil	164 749	19 188	183 937
III. Dépenses opérationnelles	336 981	(19 188)	317 793
Total	920 727		920 727
Pourcentage de réaffectations			2,1

49. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) depuis la catégorie III (Dépenses opérationnelles), du fait des dépenses supplémentaires au titre du personnel civil, qui s'expliquent par : a) le taux moyen effectif de vacance de postes inférieur au taux budgétisé et les traitements et dépenses communes effectifs pour le personnel international et national supérieurs aux taux budgétisés ; b) le taux effectif moyen d'occupation des postes pour le personnel fourni par le Gouvernement (125 %) supérieur au taux budgétisé (90 %) (taux de vacance de 10 %), le Conseil de sécurité ayant autorisé dans sa résolution 2264 (2016) 68 agents pénitentiaires supplémentaires, qui n'avaient pas été inclus dans le budget pour l'exercice 2016/17.

50. La réaffectation des fonds du groupe III a été possible en raison de la réduction des dépenses résultant principalement : a) des efforts déployés par la Mission pour revoir ses priorités concernant l'affectation des ressources approuvées pour couvrir les salaires des fonctionnaires ; b) du choix de construire des logements en dur localement au lieu de la construction en dur de qualité commerciale prévue, afin de réduire les coûts généraux des installations et infrastructures, de créer des débouchés économiques et de limiter les difficultés rencontrées par la Mission sur le plan logistique et l'approvisionnement en matériaux et en main-d'œuvre qualifiée ; c) de l'arrivée tardive d'un hélicoptère de combat militaire approuvé pour la flotte d'hélicoptères et d'un système de drones, qui ont été déployés vers la fin de la période à l'examen ; et d) du report de l'acquisition de fournitures médicales dû au fonctionnement partiel de cinq postes de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies dans ces secteurs, qui ont été créés à la fin de la période considérée.

C. Évolution des dépenses mensuelles



51. Le dépassement des crédits constaté en juillet, août et octobre 2016 s'explique principalement par la comptabilisation des engagements au titre des remboursements des coûts standard aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome pour l'exercice 2016/17.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	3 871,5
Produits divers ou accessoires	100,0
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	29 705,2
Total	33 676,7

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépense</i>
Matériel majeur	
Contingents	56 013,0
Unités de police constituées	10 172,6
Total partiel	66 185,6
Soutien logistique autonome	
Contingents	46 872,3
Unités de police constituées	6 172,7
Total partiel	53 045,0
Total	119 230,6

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	1 ^{er} octobre 2016	13 mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} octobre 2016	13 mai 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,1	1 ^{er} octobre 2016	13 mai 2016
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-5,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces et de la Mission ^a	59 615,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	59 615,4

^a Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	1 268,0	14,7 %

52. La sous-utilisation des crédits tient au fait que le taux de vacance effectif des observateurs militaires a été en moyenne plus élevé que prévu (17,8 %, contre un taux de 5 % prévu au budget).

	<i>Écart</i>	
Contingents	(7 632,1)	(2,3 %)

53. Le dépassement de crédits est principalement imputable : a) aux remboursements et aux indemnités standard résultant d'un taux de vacance effectif de 2,6 % en moyenne pour les contingents, y compris les officiers d'état-major, soit moins que le taux budgétisé de 5,0 % ; et b) aux services de fret pour le déploiement du matériel appartenant aux contingents de la force d'intervention rapide, l'unité de drones tactiques et les commandos d'opérations spéciales, en réponse à la situation de sécurité dans le pays et au rapatriement imprévu de trois unités militaires et de leur matériel, pour lesquelles les crédits n'ont pas été inclus dans le budget approuvé. Le dépassement de crédits est en partie compensé par la baisse des frais d'entreposage des rations associée à l'utilisation continue d'un entrepôt, tandis que deux entrepôts étaient inclus dans le budget approuvé.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	2 099,4	11,4 %

54. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que le taux de vacance effectif des observateurs militaires a été en moyenne plus élevé que prévu (20,3 %, contre un taux de 10 % prévu au budget).

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	5 986,1	10,8 %

55. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) des coûts moindres pour le remboursement standard et le matériel appartenant aux contingents, en raison de l'augmentation du taux de vacance moyen effectif à 13,8 % pour les membres d'unités de police constituées, contre un taux budgétisé de 5,0 %, suite au rapatriement de deux unités de police constituées ; b) les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement et la diminution des coûts effectifs par rapport aux prévisions budgétaires d'un nouvel accord d'affrètement à long terme, qui prévoit la possibilité de combiner les relèves et d'optimiser la capacité de l'avion tout en réduisant le nombre de vols, les prévisions étant fondées sur l'ancien accord ; et c) les rations, qui étaient stockées dans un seul entrepôt, alors que deux entrepôts étaient inclus dans le budget approuvé, ce qui a entraîné une diminution des coûts d'entreposage. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de fret pour le matériel appartenant aux contingents suite au déploiement imprévu d'une unité de police constituée supplémentaire pour faire face

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

à la situation de sécurité dans le pays et le rapatriement imprévu de deux unités de police constituées et de leur équipement.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(14 067,6)	(10,8 %)

56. Le dépassement des crédits est principalement imputable à : a) un taux effectif de vacance inférieur à celui prévu dans le budget (20,7 % contre 25 %) ; b) des dépenses communes de personnel effectives supérieures aux prévisions budgétaires ; et c) une hausse du coefficient d'ajustement moyen effectif à partir de novembre 2016, par rapport au taux d'ajustement appliqué pour le calcul des traitements du personnel recruté sur le plan international dans le budget approuvé.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(2 339,0)	(19,8 %)

57. Le dépassement des crédits est imputable principalement à : a) un taux effectif de vacance plus faible que celui prévu au budget pour les administrateurs recrutés sur le plan national (32,8 % contre 50 %) et pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (38,2 % contre 40 %) ; b) des dépenses communes de personnel effectives supérieures aux prévisions budgétaires ; et c) une hausse des taux de traitements mensuel moyen effectif à compter de novembre 2016, par rapport au taux moyen appliqué pour le calcul des traitements du personnel pour les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national dans le budget approuvé.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	814,8	6,6 %

58. La sous-utilisation des crédits est imputable à un taux effectif de vacance supérieur à celui prévu au budget pour les volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (17 % contre 5 %), compensé par un taux de vacance effectif inférieur à celui prévu au budget pour les volontaires recrutés sur le plan national (25,5 % contre 40 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(591,1)	(6,7 %)

59. Le dépassement des crédits est principalement imputable à la part du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la MINUSCA affecté aux activités d'appui à Umoja Cluster 5 et Extension 2, y compris la mise hors service de Galileo, qui n'avaient pas été incluses dans le budget approuvé. Le dépassement a été compensé en partie par un taux de vacance effectif moyen supérieur à celui prévu au budget pour les emplois de temporaires (autre que pour les réunions) pourvus sur le plan international (42,3 % contre 25 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par les gouvernements	(2 361,1)	(124,4 %)

60. Le dépassement des crédits est imputable à un taux effectif moyen d'occupation des postes supérieur au taux budgétisé (125 % contre 90 %) (taux de vacance de

10 %), le Conseil de sécurité ayant autorisé dans sa résolution 2264 (2016) du personnel supplémentaire qui n'avait pas été inclus dans le budget.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(123,9)	(11,8 %)

61. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'engagement : a) de consultants ayant les compétences requises en matière de violations du droit international humanitaire et de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, ainsi qu'en matière de déontologie et de discipline, conformément aux paragraphes 33 b) et 48 de la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité, et pour lesquels des crédits n'ont pas été inclus dans le budget approuvé ; et b) de consultants supplémentaires à l'appui du dialogue communautaire entre les groupes armés et de l'élaboration d'un plan d'intégration des ex-combattants dans les forces de défense et de sécurité. Le dépassement a été compensé en partie du fait que des consultants n'ont pas été engagés pour une série de stages de formation, regroupés en un seul, la Mission ayant pu dispenser la formation avec le personnel de son Centre intégré de formation du personnel des missions après l'accréditation imprévue des certifications requises et les conditions pour l'engagement de consultants n'ayant pas été remplies.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(825,4)	(18,5 %)

62. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le voyage imprévu du Conseil de sécurité dans la région du lac Tchad, qui ne figurait pas dans le budget approuvé.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	34 795,9	29,1 %

63. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) l'annulation des services d'architecture et de démolition et de l'acquisition de matériaux et d'équipements dans le cadre des projets pluriannuels de construction de structures permanentes en dur achetées sur le marché et de bâtiments préfabriqués, ou d'expansion de ces installations, qui devaient initialement être réalisés pour la Mission, en raison de la décision d'achever les installations avec des matériaux et de la main-d'œuvre disponibles sur le marché local pour réduire les coûts et créer des débouchés économiques, en tenant compte de la gestion des déchets solides, temporairement assurée par le Gouvernement et le personnel de la Mission pendant que la Mission explorait d'autres solutions à long terme avec l'aide du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques ; et b) l'internalisation des opérations d'entretien des locaux et du matériel, au lieu de leur externalisation à une entreprise privée comme prévu dans le budget approuvé. Les dépenses au titre des petits travaux et des services de contrôle des mouvements fournis par du personnel contractuel relèvent du poste budgétaire Fournitures, services et matériel divers.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(178,1)	(0,9 %)

64. Le dépassement de crédits s'explique principalement par un changement dans la composition de la flotte en raison de besoins opérationnels. Le dépassement a été

compensé en partie par la non-location de grues mobiles et de véhicules lourds et le passage à des contrats locaux pour les opérations de transport lourd, au lieu de l'externalisation prévue à un prestataire de services commerciaux.

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	25 826,8	30,8 %

65. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) le report à avril 2017 de l'engagement de services en vue du déploiement d'un système de drones aériens, suite au changement de prestataire au profit d'un pays fournisseur de contingents, au lieu de la solution commerciale envisagée ; b) le nombre réel de 5 436 heures de vol pour la location et l'exploitation d'hélicoptères, inférieur aux 8 340 heures de vol budgétisées, qui résulte de l'annulation de vols en raison de mauvaises conditions météorologiques et de la situation en matière de sécurité dans les secteurs, et du déploiement tardif d'un hélicoptère, qui est arrivé à la Mission en mai 2017 en raison de problèmes techniques ; et c) la consommation de 9,7 millions de litres d'essence, d'huile et de lubrifiants à un coût moyen effectif de 1 dollar le litre, inférieure aux prévisions budgétisées de 11,8 millions de litres à un coût moyen de 1,11 dollars le litre, en raison de la baisse du nombre d'heures de vol effectuées pour les opérations de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(2 288,5)	(2 542,8 %)

66. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat de conteneurs pour le transport de fournitures et de matériel par voie maritime en lieu et place des arrangements de frêt conventionnels, pour réduire au minimum les frais de surestaries. Les conteneurs ont été reconvertis en espace de stockage, en barrières de défense et en bureaux, qui n'étaient pas prévus dans le budget approuvé.

	<i>Écart</i>	
Communications	1 801,4	6,8 %

67. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) le non-engagement de services d'information pour une enquête d'opinion, la production et diffusion télévisuelles et radiophoniques, et Internet, en raison de la persistance de problèmes de sécurité, des capacités insuffisantes de l'État en matière de diffusion de l'information et de la disponibilité imprévue de ressources en interne ; et b) l'acquisition de câbles HDMI, d'écrous et de boulons, de pièces et d'autres fournitures électriques utilisées pour l'installation du matériel de transmissions, pour lesquelles les dépenses ont été comptabilisées à la rubrique « installations et infrastructures ». La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par les dépenses prévues pour l'acquisition de matériel informatique utilisé pour renforcer les réseaux et les systèmes de communication de la Mission, qui ont été inscrites à la rubrique « informatique ».

	<i>Écart</i>	
Informatique	7 421,1	28,6 %

68. La sous-utilisation des crédits est imputable principalement à l'acquisition : a) de matériel informatique utilisé pour renforcer les réseaux et les systèmes de communication de la Mission, pour lequel les dépenses ont été inscrites à la rubrique

« communications » ; et b) du système hybride de panneaux solaires prévu, utilisé comme source d'énergie pour les installations de la Mission et les fournitures et pièces de rechange utilisées pour l'installation d'équipements, pour lesquels les dépenses ont été comptabilisées à la rubrique « installations et infrastructures ».

	<i>Écart</i>	
Santé	7 173,5	82,7 %

69. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) le report de l'acquisition de fournitures médicales résultant du fonctionnement partiel imprévu de cinq postes de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies dans les secteurs en raison du manque de personnel médical et de la construction en cours des installations ; et b) la disponibilité d'appareils et de personnel médical qualifié de la Mission ainsi que de compagnies aériennes commerciales pour les évacuations médicales, qui ont suffi à gérer le nombre effectif de cas, sans faire appel au prestataire externe prévu au budget pour les services aériens d'ambulance et de santé.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(7 664,4)	(17 %)

70. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) le recours au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les services supplémentaires à l'appui des activités prévues pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; et b) l'internalisation de la fourniture de services d'appui à la Mission, complétée par le recours à certains agents contractuels, en lieu et place de l'externalisation à des prestataires de services commerciaux. Le dépassement des crédits a été compensé en partie par une réduction des services de fret résultant de la non-acquisition de bâtiments préfabriqués suite au changement du plan de mise en place des installations et d'acquisition du matériel de traitement des eaux et de distribution de carburant, les installations et le matériel ayant été obtenus plus rapidement que prévu dans la période antérieure.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

71. En ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 49 111 600 dollars ;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice terminé le 30 juin 2017, qui s'élèvent à 33 676 700 dollars et correspondent au produit des placements (3 871 500 dollars), aux produits divers et accessoires (100 000 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (29 705 200 dollars).